

Abonnements par la poste:

Edition quotidienne	
CANADA	5 00
Etats-Unis et Empire Britannique ..	8 00
UNION POSTALE	10 00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2 00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE	3 00

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal mercredi 21 mars 1928

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration
336-340 NOTRE-DAME EST
MONTRÉAL

TELEPHONE: Main 7460
Service de nuit: Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5153

Symptômes de décadence et de péril

Le nouvel échevin de Ville-Marie paraissait réfractaire à l'esprit démagogique.

Il quitte la vie municipale au bout de quelques semaines parce que, dit-il, on a voulu transformer son bureau en agence de placement.

L'échevin de Lorimier a pris, en plusieurs circonstances, une attitude courageuse. Il a fait face au conseil, seul souvent. Il s'est efforcé de s'élever au-dessus des intérêts mesquins pour atteindre à un point de vue d'où se peut envisager l'intérêt public.

Il abandonne à son tour la vie municipale.

N'est-il pas inquiétant de constater que ceux qui veulent résister à la poussée démagogique, qui veulent s'occuper d'autre chose que de procurer des places à leurs électeurs ou des tolérances pour la violation des règlements municipaux, se voient contraints de quitter l'arène?

M. Mercure, il est vrai, sort de l'hôtel de ville par la porte des conseillers et compte y rentrer par la porte de la mairie... peut-être. Rien n'est moins sûr, en effet, que l'élection d'un homme qui se propose d'apporter à l'administration de la ville des méthodes d'affaires.

Et cette situation est d'autant plus inquiétante que depuis quelque temps on paraît vouloir saper la valeur et la compétence des services municipaux.

Les conseillers et les maires se succèdent mais les employés restent, dans l'ensemble. Ce sont eux qui assurent la permanence de l'administration. Ce sont en général des gens très compétents et possédant une haute conscience de leurs responsabilités. Cela est à ce point vrai que pour réaliser certaines transactions qu'ils jugeaient contraires à l'intérêt public, on a pensé sage de les tenir à l'écart, tout comme d'anciens tiennent parfois à éloigner le chien de garde.

La maladie éloigne de l'hôtel de ville, pour longtemps, c'est à craindre. M. Justinien Pelletier, l'un des fonctionnaires les plus habiles et les plus consciencieux du service municipal. Et voilà que, s'il faut en croire les rumeurs dont les journaux nous apportent l'écho, la brigue, l'intrigue et le favoritisme s'apprêtent à achever ce que la maladie avait commencé.

On comptait que le nouveau président de l'exécutif se déroberait avec soin à ces manœuvres. Si les journaux disent vrai, il s'y prête.

Pour préciser, on affirme que deux échevins qui répugnent à affronter de nouveaux leurs électeurs assumeront, dès la nouvelle administration en fonctions, des postes très importants. Si cela devait se réaliser, l'effet en serait désastreux, les répercussions, infinies à tous les échelons du personnel administratif municipal. La certitude que la voie de la promotion lui est fermée ne peut que le démoraliser, lui enlever le cœur au travail.

On peut prétexter que dans d'autres domaines, dans la politique provinciale comme dans la politique fédérale, il en est ainsi.

Les députés se réservent les plus beaux morceaux de l'assiette au beurre. C'est exact, mais l'effet n'en est pas moins désastreux. C'est un ministre qui disait il y a quelques mois: "Dès lors que les députés ont l'ambition de se placer, il en résulte une situation malsaine dont souffre, tout le premier, le gouvernement. Le député-postulant est d'une servilité endurante. Rien n'est plus dangereux pour le gouvernement que cet état d'esprit chez ses partisans. Elle le prive de conseils, d'avertissements, de reproches aussi. Cette utile surveillance et cette utile critique ne peuvent lui venir que de députés qui se tiennent debout, et non à genoux, devant lui. Par contre, ce même député, dès qu'il se croit sérieusement menacé dans la prébende qu'il ambitionne, se change de mouton en tigre, mal à propos pour l'intérêt public. Les exaspérés par une longue attente peuvent, en se liguant, soudain, imposer au gouvernement des reculs très inopportuns, menacer, au moment psychologique où ceux qu'il tiennent le gouvernail et président à la manœuvre ont besoin de toute leur liberté de mouvement, de faire chavirer la barque."

Dans tous les domaines, il voudrait mieux que le fonctionarisme fût fermé aux mandataires des contribuables. Leur réserver les plus beaux postes, c'est léser, décourager, démoraliser les plus fidèles et les plus intelligents serviteurs du public.

LOUIS DUPIRE

Gazette rimée

"Unistations"

(Reproduction et traduction sollicitée dans tous les pays, sans droits d'auteur.)

Je trouve ça malsain
d'entendre nos voisins
s'écouter comme un rien
le titre d'Américains.

Ils croient, c'en est comique,
que dans leur république
tient toute l'Amérique...

Comme si nous Canadiens,
Brésiliens, Mexicains,
On était pour rien
Sur le même terrain!

Sans être académicien
il semble qu'on pourrait bien
trouver le mot qui convient...
Pourquoi pas... Unistations?

C'est plus géographique
et c'est aussi logique
avec la linguistique.

Car si ce sont eux, "les Américains"
Je veux, foi de Canayen,
on nous appelle "les Terriens",
qu'à partir de demain

R. T.

Bloc-notes

Un plaisant

Le *Telegraph* de Québec reproduit avec plaisir des extraits d'une chronique parlementaire de l'humoriste sans le savoir qui écrit d'Ottawa au Soleil. Des centaines de gens qui ne voient pas d'ordinaire ce journal ne savent pas ce qu'ils manquent, en ne lisant pas les joyeusetés inconscientes et emphatiques cocasses du chroniqueur québécois à Ottawa. Ce qui a plu de façon spéciale au *Telegraph*, bien qu'il ne soit pas en politique du même camp que le *Soleil*, ce sont les plaisanteries d'auteurs d'Ottawa que celui-ci vient de

publier sur le compte du député de Labelle, à la suite de l'incident de la clôture de séance, mardi soir dernier à onze heures. Puisque le *Telegraph* sent le besoin de faire rire ses lecteurs, il ne peut mieux faire en effet que de découper ces dépêches d'Ottawa du journal libéral québécois. Il y ajoute quelques malices sur le compte de M. Bourassa, de même que sur le *Devoir*, "organe remarquable surtout par sa critique destructive", selon le journal des intérêts Duke-Price, devenu aux intérêts du ministère québécois pour des raisons d'ordre particulier. Le *Telegraph* ajoute du poivre éventé au gros sel gris et moulu du chroniqueur ontarien. Beau mélange, — où il ne manque que le poivre piquant et le sel délicat de l'esprit.

Un bon ouvrage

Un de nos confrères, M. Noël Fautoux, vient de publier en deux tomes un *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*, essai qui obtint en 1926 un prix d'histoire du Canada aux Archives de Québec. On y trouve toutes sortes de détails précieux sur les premières industries canadiennes; et l'on y retrace déjà des noms de familles qui plus tard fournirent des industriels marquants à notre province. Par elle-même, l'étude manquant dans nos bibliothèques. M. Fautoux l'a faite consciencieusement, en y mettant un souci de documentation et d'exactitude marqués. C'est un livre qu'il faudra dorénavant consulter, étudier et citer, quand on parlera du régime français au Canada et des origines de l'industrie canadienne.

G. P.

M. l'abbé Joseph Lacerte

Les Trois-Rivières, 21 (D.N.C.). — M. l'abbé Joseph Lacerte, de l'évêché des Trois-Rivières, a été nommé curé de Saint-Gérard des Laurentides en remplacement de M. l'abbé Pothier-Papin promu à la cure de Saint-Louis-de-France.

La session d'Ottawa

La hausse du traitement des juges canadiens

A 53 voix de majorité, la Chambre vote la formation d'un comité pour délibérer là-dessus et faire rapport aux Communes — Bref débat très animé, auquel participent MM. King, Lapointe, Cannon, Bennett, Guthrie, Bourassa, Marcell et plusieurs autres députés — L'indemnité des députés et les traitements des juges — M. Bourassa vote pour la formation du comité, qui constitue un excellent précédent, dit-il

M. BENNETT VOUDRAIT QUE LE PARLEMENT LUI-MÊME VOTAT TOUT DE SUITE LA HAUSSE

(Par Emile BENOIST)

Ottawa, 20. — Nos députés se sont surtout occupés aujourd'hui de la demande des juges qui veulent une augmentation de traitement. Avant cela ils avaient décidé de se donner des vacances à l'occasion de Pâques, dix jours de congé, du vendredi, 30 mars, au mardi, 10 avril. Ils ne siègeront donc pas du tout pendant la Semaine Sainte.

C'est le premier ministre, dès l'ouverture de la séance, cet après-midi, qui a fait la proposition nécessaire. Elle a été unanimement adoptée et il fallait d'ailleurs le consentement unanime de la Chambre pour qu'elle le soit. M. Mackenzie King n'ayant pas donné antérieurement l'ordinaire avis de motion.

D'habitude les vacances de Pâques ne durent que cinq jours, du mercredi saint au mardi suivant. Le prolongement de cet arrêt des travaux parlementaires ne fait pas de l'affaire de tout le monde cependant; un progressiste, M. John Evans, de Rosemont, Sask., sans pousser plus loin son opposition, l'a dit au premier ministre. Des vacances de dix jours, cela convient tout à fait aux députés des provinces de Québec et d'Ontario, même à certains députés des Provinces Maritimes et du Manitoba. Quant aux autres, ils se voient simplement obligés de rester dix jours de plus à Ottawa. Ils n'ont pas le temps, pendant des vacances aussi courtes, de se rendre jusque chez eux.

LE TRAITEMENT DES JUGES

Tout de même, la proposition de M. King a été acceptée. La Chambre, après avoir pris cette importante décision, s'est mise à débattre une résolution du ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, relative aux traitements des juges. Il s'est prononcé une vingtaine de discours et la résolution a été adoptée par un vote de 111 voix contre 58. La plus grande partie de l'après-midi s'était passée à cela. On l'on voit tout de même que les députés peuvent parler moins de quarante minutes quand ils le veulent. Les discours de cet après-midi ont été si brefs que le président — il y avait acquiescement évident de toute la Chambre — a permis à plusieurs députés de parler deux et même trois fois sur la question.

La résolution de M. Lapointe une fois adoptée, un comité spécial composé de quinze membres qui seront choisis plus tard sera nommé "pour prendre en considération la question de savoir si le traitement des juges des divers cours du Canada est suffisant, et toutes les autres matières qui s'y rattachent, avec pouvoir de faire quérir personnes, papiers et documents, d'interroger des témoins sous serment et de faire rapport de temps à autre."

Les juges auront-ils une augmentation de leur traitement, ainsi qu'un certain nombre d'entre eux l'ont demandé et que sont aussi venus le demander pour eux les représentants de l'Association du Barreau canadien? C'est loin d'être certain. En tous cas n'est pas le chef de l'opposition qui la leur refusera. M. Bennett était le mieux avisé, et après-midi, que le gouvernement proposait immédiatement une mesure en ce sens.

M. Lapointe a maintenu quand même sa résolution, préférant qu'un comité parlementaire fasse d'abord une enquête et présente ensuite les recommandations qu'il jugera convenables. Ce qui a fait dire à certains conservateurs que le gouvernement veut se débarrasser de sa responsabilité en la rejetant sur un comité.

Par ailleurs plusieurs autres députés, même parmi ceux qui ne sont pas actuellement favorables à l'augmentation des traitements, considèrent que c'est le seul moyen de se rendre compte de ce qui en est. M. Henri Bourassa, en se prononçant pour la résolution, a signalé que ça sera un précédent heureux si le gouvernement prend l'habitude de confier à des comités parlementaires l'étude préliminaire de certaines questions importantes mais trop complexes pour être examinées à fond par la Chambre ou le comité plénier. C'est ainsi que des prévisions budgétaires devraient être examinées avant d'être soumises à l'approbation de la Chambre.

UN VOTE PRELIMINAIRE

Le vote qui s'est donné cet après-midi n'indique probablement pas ce que serait un vote sur la question même d'augmenter les traitements des juges. En effet, dans

tous les groupes de députés, les opinions paraissent très partagées. Il est des conservateurs pour et d'autres contre l'augmentation. C'est la même chose chez les libéraux, ainsi que les ministres ont pu s'en rendre compte au cours d'un caucus récent. Quant aux progressistes, il semble qu'ils soient opposés en bloc à toute augmentation. Dans ces conditions, il n'est pas impossible que le rapport du comité, dans la majorité sera sûrement ministériel, déconseille la hausse.

Au caucus libéral qui s'est occupé de l'affaire, plusieurs députés ont dit aux ministres que si les traitements des juges étaient augmentés, il conviendrait de faire la même chose pour l'indemnité parlementaire. M. Arthur-Lucien Beaubien, député progressiste de Provencher, l'a répété, cet après-midi, en Chambre: "M. Lucien Cannon n'a-t-il pas dit, l'autre jour, que le Parlement est comme le plus haut tribunal du pays? Il conviendrait de penser d'abord au traitement des juges de ce tribunal". A peu près toute la Chambre a applaudi.

Ca ne serait d'ailleurs pas un fait nouveau; et les juges n'auraient pas de meilleure chance d'obtenir ce qu'ils demandent que si les députés décidaient de s'indemniser d'avance. En 1920, la magistrature voyait augmenter substantiellement son traitement de \$1,738,133 à \$2,200,000 annuellement, soit une augmentation de \$461,867, mais en même temps les députés portaient leur indemnité de \$2,500 à \$4,000.

LE DEBAT

Résumons le débat de cet après-midi.

En présentant sa résolution, M. Lapointe explique que les juges de comités d'Ontario et ensuite des représentants de l'Association du Barreau canadien sont venus demander l'augmentation de tous les traitements judiciaires. Comme les juges sont les serviteurs du peuple et du Parlement, il convient que ce soit un comité parlementaire qui étudie d'abord la question.

M. Bennett veut que l'on aille plus rondement en affaires. Si nous voulons avoir des juges compétents, il faut leur accorder un traitement suffisant. Que le gouvernement présente donc tout de suite un amendement à la loi des juges. Il obtiendra l'appui de la majorité de l'opposition.

M. J. S. Woodsworth, travailliste, demande à M. Bennett s'il craint les résultats d'une enquête dans la magistrature?

M. Bennett s'empresse de répondre que non. Il ajoute que les meilleurs juges accepteraient de devenir juges que si on leur assure un traitement convenable.

Le premier ministre dit que l'on a souvent suggéré que le gouvernement consulte le Parlement avant de proposer ses mesures législatives. C'est justement ce qu'il fait. Si tous les députés étaient des avocats, il ne serait pas nécessaire de référer la question à un comité. L'augmentation demandée serait accordée tout de suite. Mais tel n'est pas le cas et beaucoup de députés se demandent s'il est opportun d'accorder cette augmentation. Le gouvernement ne fait d'ailleurs que suivre un précédent posé aux Etats-Unis. Récemment le Congrès de Washington a augmenté les traitements des juges mais sur la recommandation d'un comité.

M. L. J. Luder, conservateur, de Vancouver, se demande si les juges ne manqueraient pas à la dignité en venant exposer leurs besoins devant un comité parlementaire?

M. Guthrie fait une affirmation dans le même sens. M. Lapointe répond qu'à Washington, les juges n'ont pas eu à prendre figure de quémandeurs.

M. Lucien Cannon est du même avis.

M. Woodsworth considère que le barreau n'est autre chose qu'une union ouvrière. Pourquoi, sur sa seule suggestion, augmenterait-on les traitements des juges? Il convient que la question soit étudiée par un comité.

M. Roch Lanctôt (Laprairie), depuis vingt-quatre ans qu'il est député, s'est toujours opposé au relèvement du traitement des juges. Il s'y opposera encore et il dit que s'il y avait d'autres libéraux feront comme lui.

M. Charles Marcell (Bonaventure) est en faveur de l'augmentation. Il espère que le comité fera une recommandation en ce sens.

M. H. H. Stevens, conservateur, de Vancouver, n'accepte pas la proposition de M. Lapointe. Il ne

S.G. Mgr Limoges et la "presse jaune"

L'évêque de Mont-Laurier la dénonce, dans une circulaire à son clergé — Les incalculables ravages qu'elle cause — Une calamité à combattre — La vie morale de la population en danger

LA LECTURE DES JOURNAUX VERITABLEMENT CATHOLIQUES

faudrait pas que le public ait l'impression que la magistrature fait de l'agitation pour obtenir de plus forts traitements.

M. Beaubien (Provencher) serait d'avis que l'indemnité parlementaire soit augmentée en même temps que les traitements des juges.

Le Dr Edwards n'est pas de l'avis de M. Stevens. Les juges ne manqueraient pas à la dignité en venant exposer leur cause devant un comité parlementaire. Mais les députés qui sont avocats ne devraient pas faire partie de ce comité, tout particulièrement certains ministres qui aspirent peut-être à devenir juges. Que l'on augmente les traitements judiciaires, soit, mais que l'on cesse de payer des pensions aux juges. Leurs traitements sont suffisants pour leur permettre d'économiser.

Un progressiste-libéral de Saskatchewan, M. John Millar, veut qu'avant d'accéder à la demande des juges, le parlement fasse d'abord pour les aveugles et augmente les salaires des employés de la poste rurale. Certains juges ont peut-être besoin de toucher davantage mais non pas tous les juges.

M. C. H. Cahan accuse le gouvernement, en référant cette question à un comité, de vouloir échapper à sa responsabilité.

M. Henri Bourassa

M. Henri Bourassa, bien qu'il y soit favorable, n'est pas disposé à donner son appui à la résolution de M. Lapointe pour la seule raison que la même chose s'est faite aux Etats-Unis et ailleurs. D'une façon générale l'esprit d'imitation ne s'est-il pas trop développé dans notre pays?

Si l'on veut accomplir une véritable réforme dans l'administration de la chose publique, si on veut la simplifier de façon à ne pas retarder les députés pendant des semaines et des mois pour s'occuper de questions de détail, il faut que le travail soit d'abord préparé par des comités. M. Bourassa a déjà suggéré la création d'un comité parlementaire qui examinerait en détail les estimés budgétaires. Les fonctionnaires permanents de chaque ministère pourraient composer devant ce comité et donner tous les renseignements utiles. Chaque ministre n'aurait plus besoin de se faire accompagner en Chambre, quand il présente ses estimés, par deux fonctionnaires qui lui soufflent ce qu'il faut dire.

M. Bourassa votera pour la résolution Lapointe parce qu'il considère qu'elle est comme l'inauguration d'un nouveau système, celui des comités parlementaires chargés de préparer le travail de la Chambre. Les Communes anglaises n'ont-elles pas opéré une réforme qui leur permet d'adopter en quatre fois moins de temps un budget dix fois ou même cinquante fois plus considérable que le nôtre?

On a parlé de la dignité des juges. Cette dignité tient surtout à la façon dont les juges accomplissent leur devoir et non pas au traitement qu'ils touchent. Leur dignité ne s'en portera pas plus mal quand ils seront venus devant un comité devant lequel ils demandent une augmentation de traitement. Il vaut mieux que ça soit eux qui le disent au lieu de le laisser dire par des avocats. Ces mêmes avocats, quand ils plaident, ne pourront-ils se prévaloir indirectement des démarches qu'ils auront faites? Des avocats se sont souvent rendu compte qu'il leur était profitable de plaider les causes des juges devant le Parlement ou ailleurs. Les juges maintiennent bien plus leur dignité en se présentant eux-mêmes devant un comité parlementaire qu'en s'en remettant à quelques avocats de la défense de leurs intérêts.

Plusieurs requêtes ont été adressées au Parlement, au cours de cette session-ci, pour des augmentations de salaires. L'une de ces requêtes a été faite par les femmes qui nettoient les bureaux. Ces femmes ont-elle abdiqué leur dignité parce qu'elles ont fait une demande directement?

Il n'y a donc pas de raison pour rejeter la proposition de M. Lapointe. Mais si le gouvernement n'a pas l'intention de changer le mode de l'on suit depuis cinquante ans dans la présentation des estimés budgétaires, il n'y avait pas de raison non plus pour présenter cette résolution. Le gouvernement doit assumer sa responsabilité pour l'augmentation des traitements des juges autant que pour les estimés budgétaires. Il faut aussi tenir compte de la nature humaine. Plus les libéraux sont opposés à l'augmentation des traitements des juges, le gouvernement ne veut déplaître ni aux juges ni aux avocats et pas davantage à ses amis. Tous les gouvernements ont eu recours à des manœuvres de ce genre. M. Bourassa ne voterait pas contre la résolution pour la simple raison que ce serait un moyen dont se sert le gouvernement pour éviter sa responsabilité. Il appuiera cependant la résolution parce qu'il compte

(Suite à la 2ème page)

Sa Grandeur Mgr Limoges, évêque de Mont-Laurier, vient, dans une circulaire à son clergé, en date du 5 mars 1928, de publier la note suivante:

"Il existe depuis assez longtemps, dans notre pays, une "mauvaise presse", communément appelée "presse jaune", qui cause d'incalculables ravages dans la vie morale de notre population. Récemment, Monseigneur l'Administrateur de l'Archidiocèse de Montréal a dû s'élever avec véhémence contre elle et recommander aux chefs de famille de ne pas la laisser pénétrer dans leur foyer.

"Notre région, comme bien d'autres du reste, n'est pas épargnée par cette calamité. Les journaux à sensation l'ont envahie, qui causent le même mal dans nos familles. Pour remplir vos devoirs de pasteurs d'âmes, vous voudrez bien mettre vos paroissiens en garde contre cette presse malsaine chaque fois que vous le jugerez à propos, tout en observant les règles de la charité et de la prudence. Dites-leur de s'abonner aux journaux de principes véritablement catholiques, soucieux de défendre la foi et la morale chrétiennes, et dont ils pourront avec sécurité recommander la lecture à leurs enfants."

La session de Québec

La loi Galipeault subit la 3ème lecture

Cinquante ministériels votent la loi des accidents du travail — Dix députés se prononcent contre — Séance remplie de votes — M. Sauvé critique la loi — M. Taschereau particulièrement piquant — Son entrée à la *Sun Life of Canada* et les assurances contre les accidents — MM. Bouchard, Bercovitch et Marchand se séparent de leurs amis politiques — Le pont sur le lac Saint-Louis — M. Duplessis attrape M. Taschereau

MIAULEMENTS DE CHATS ET CRIS D'ANIMAUX SUR LE PARQUET

(Par Georges LEVIELLE)

Québec, 20. — Il est minuit passé. La loi des accidents du travail vient d'être adoptée en troisième lecture, malgré tous les efforts de l'opposition qui luttaient depuis le commencement de la séance de l'après-midi.

Cette journée restera mémorable dans les annales du parlement québécois. Huit fois, les membres de l'opposition, tour à tour, ont proposé des amendements à la loi, et huit fois ils ont été battus par le vote majoritaire des ministériels. M. Grépeau a même proposé le renvoi du bill à six mois avec l'intention évidente de "tuer" cette loi que l'opposition considère défavorable aux ouvriers bien que le gouvernement la considère plus généreuse que la loi de 1909 et de 1926.

Dans le courant de la soirée, lorsque les ministériels ont constaté que c'était l'intention évidente des députés de la gauche de proposer chacun un amendement à la loi, ils se sont mis à faire du chahut en guise de protestation. Ils ne se rendaient peut-être pas compte qu'ils avaient à jouer le sort des ouvriers de la province et qu'une loi aussi sérieuse n'aurait pas dû être étudiée au milieu des cris et du chahut innombrable qu'ils ont fait. Des députés ont même été, entre la proposition d'un amendement et le vote, jusqu'à miauler comme des chats et jusqu'à hurler comme des animaux.

Divers autres incidents se sont produits; nous avons noté les principaux dans notre compte rendu, au fil de la plume, par exemple lorsque M. Guertin a été, dans son discours, le nom de M. Camille Houde comme chef ouvrier, toute la Chambre ministériels et autres, a manifesté.

M. Taschereau, dans sa réplique aux remarques des oppositionnistes, a été particulièrement piquant pour M. Sauvé et il a même, comme le lui reprochait plus tard M. Duplessis, fait allusion à certaines remarques faites par le député de Laval au cours d'une conversation privée. Visiblement fâché, le premier ministre a eu des phrases d'une longue portée; il a dit par exemple, en parlant des avantages qu'offre la loi aux ouvriers et en s'adressant à l'opposition: "Les cultivateurs n'ont rien à vous plaindre; craignez qu'ils ne se soulèvent comme les ouvriers pour réclamer à leur tour."

M. Duplessis a relevé les paroles du premier ministre et il l'a accusé de soulever les campagnes contre les villes, de favoriser par ses paroles les luttes de classe dans la province.

Nos lecteurs remarqueront que l'opposition a été appuyée en faveur de la plupart des amendements de ses membres, par plusieurs ministériels que nous nommerons plus loin.

LE PONT DE CAUGHNAWAGA

La Chambre a adopté en troisième lecture, sans discussion, une loi présentée par M. Taschereau, concernant les pouvoirs spéciaux de certaines corporations relativement à certains enregistrements.

Elle étudie ensuite un projet de loi présenté par M. Honoré Mercier,

ayant pour objet la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Caughnawaga. M. Mercier explique qu'il est de l'intérêt des cités, villes et villages situés dans les comtés de Beauriville, Châteauguay, Huntingdon, Napierville-Laprairie, que ce pont soit construit vis-à-vis la réserve de Caughnawaga.

Les gens de ces comtés veulent ce pont depuis vingt ans. C'est une grosse entreprise, car le pont aura 3,000 pieds de longueur.

Le meilleur moyen de parvenir à construire ce pont serait de nommer une commission revêtue des pouvoirs nécessaires pour atteindre ses fins. Le pont serait soumis à un péage dont les revenus annuels assureraient le maintien, l'exploitation et l'administration du pont.

Pour cela, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, aux termes du bill, créer une commission de cinq membres qui s'occuperait de voir les intérêts et d'arrêter les fondations du projet. Cette corporation portera le nom de "La corporation du pont du lac Saint-Louis".

M. Duplessis croit que le pont de M. Mercier est un pont hypothétique. Le projet en est une bonne stratégie électorale de la part de M. Mercier. M. Mercier, lors des prochaines élections, dira à ses électeurs, "mes chers amis, vous n'avez pas encore votre pont, mais vous l'aurez"; "nous avons nommé une commission pour y voir". Le gouvernement n'a pas du tout le désir de construire un pont, mais il semble certainement désireux de se créer une popularité.

L'opposition est en faveur de la construction du pont, mais pas dans un cas comme celui-ci, "ce bloc enfarné", comme dirait le fabuliste, cette "commission de pont" ne dit rien qui vaille, conclut M. Duplessis.

M. Mercier, sur un ton un peu moins amène, dit qu'il n'a jamais voulu faire de politique avec des constructions de pont, il ne l'a jamais fait.

M. G. E. Gault se demande si la construction de ce pont n'affectera pas le trafic sur le nouveau pont de la rive sud.

M. Mercier note que cela pourra affecter le trafic sur le pont Victoria mais aucunement sur le pont de Longueuil.

M. Duplessis remarque que le gouvernement aurait dû s'entendre avec Ottawa relativement à cette construction avant de créer une commission, car Ottawa a quelque chose à dire au sujet de la construction des ponts au-dessus des rivières navigables.

Le bill est quand même adopté en troisième lecture.

La corporation du pont aura le droit de contracter des emprunts pour \$1,700,000 aux fins de construction, etc.

LA LOI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La Chambre reprend alors, en

(Suite à la page deux)

LA SESSION DE QUÉBEC

(Suite de la 1ère page)

troisième lecture, l'étude de la loi des accidents du travail. M. Galipeault propose, tout de suite en amendement que les lois sanctionnées soient abrogées le jour de la sanction de la loi présente.

M. Arthur Sauvé commente ensuite la loi de M. Galipeault (on trouvera le texte de M. Sauvé en page 4).

M. TREMBLAY

M. William Tremblay, de Maison-neuve, répète que le ministre des travaux publics n'était pas sérieux lorsqu'il a présenté sa loi, parce qu'il est impossible de mettre la loi actuelle en vigueur d'une façon pratique, dans la province, même avec la commission chargée de l'administrer si on ne crée pas le système de l'assurance collective. Le ministre des travaux publics l'a avoué lui-même lorsqu'il a dit qu'on ne peut créer le système des rentes viagères pour les accidents, si on ne crée pas le système de l'assurance collective.

M. Tremblay affirme avec chiffres, que le système de l'assurance collective offrirait des tarifs moins élevés que ceux de l'assurance privée.

L'employé et l'employeur veulent l'assurance collective, mais le gouvernement ne veut pas l'accorder parce que certains intérêts ont fait pression sur lui. Le gouvernement, comme toujours, a mis la charrie devant les bœufs, il a créé la loi des accidents avant de créer la loi de la commission.

Il semble évident que le gouvernement avait un but en agissant de cette façon. Si sa loi des accidents avait été battue, le gouvernement aurait simplement retiré son projet de loi concernant la création de la commission.

M. Tremblay propose donc en amendement que ce bill ne soit pas lu maintenant, mais qu'il soit renvoyé devant le comité général de la Chambre pour y insérer une clause imposant la création d'un système d'assurance collective, administrée par une commission d'état.

M. BOUCHARD

M. T.-D. Bouchard qui a déjà parlé contre la loi des accidents du travail telle que présentée et qui s'est séparé du gouvernement sur cette question, dit qu'il votera contre la troisième lecture du bill. Cette assurance collective a été demandée à l'unanimité par les patrons et les ouvriers. Elle est en vigueur en Ontario et la Saskatchewan veut venir de la demander à sa dernière session.

On a dit que les patrons ne sont pas tous favorables à la création d'un système d'assurance collective, peut-être, mais ces patrons-là sont assurés d'une sorte d'assurance collective. On a aussi prétendu que le *Builders Exchange* n'était pas favorable à ce système. Cependant, il a une déclaration de M. J.-A.-A. Leclaire qui dit que les patrons, au cours d'une assemblée très nombreuse, ont tous demandé l'assurance collective. Il admet cependant que la loi actuelle est une amélioration sur celle de 1909, cependant elle ne vaut pas celle de 1926. Il prévoit qu'un jour, lorsque toutes les provinces auront adopté l'assurance collective, nous serons bien obligés de leur emboîter le pas.

Les indemnités accordées par la loi de 1928, la loi actuelle, ne valent pas celles accordées par la loi de 1926, à cause de l'engagement de la loi. Il prouve tout de suite que d'après la loi de 1926, on ne donne pas à l'accidenté 50 p. c. de ce qu'il retire d'après la loi de l'Ontario.

Par exemple, pour la perte de l'outil en Ontario, un homme retirera de \$600 à \$700, selon son âge ou son degré d'incapacité. Ici, le maximum sera \$240; donc, ce ne serait même pas 50 p. c. de ce que donne la loi d'Ontario.

On a parlé de la Conférence de Genève, or notre loi ne se conforme pas du tout aux recommandations de la Conférence.

Nécrologie

BELAIR — A Montréal, le 19, à 62 ans, Dornia Plessis-Belair, épouse de Napoléon Laroché.

BÉRIAU — A Ste-Anne de Bellevue, le 19, à 49 ans, Alma Bériau, épouse de David Bériau.

BOIRE — A Montréal, le 20, à 42 ans, Leopold Boire, fils aîné de feu H.-N. Boire.

CLARKE — A Terrebonne, le 19, à 71 ans, Delina Clarke, épouse de feu Adolphe Clarke.

DAIGNEAULT — A Montréal, le 19, à 72 ans, Mme Joseph Daigneault, née Josephine Daigneault.

DENIS — A Lamoignon, le 17, à 83 ans, J.-B. Denis, époux de Cornélie Masson, en 3èmes noces.

DESAUTELS — A Montréal, le 20, Berthe Desautels, fille de Mme veuve Alfred Desautels.

GRAVEL — A Detroit, Michigan, le 18, à 70 ans, Joseph Gravel, fils de feu Philippe Gravel, autrui de Ste-Thérèse de Blainville.

JACQUES — A Saint-Gabriel de Brandon, le 19, à 70 ans, Louis-Jacques, époux de Léontine Brulé.

LEMEUX — A l'hôpital du Sacré-Cœur, le 17, à 55 ans, Mlle Anna Lemeux.

PEPIN — A Montréal-Nord, le 19, à 40 ans, M. Téléphore Pepin, fils de feu Georges Pepin et de Rosaline Renaud et époux de Blanche Chagnon.

PROVOST — A Longueuil, le 19, à 63 ans, Valérie Chaput, épouse de Hildège Provost.

RHEAUME — A l'hôpital, le 20, à 55 ans, lieutenant Alexandre Rheaume, ex-compière, époux de Caroline Blondin.

TREMPÉ — A Ville-Marie, le 19, à 38 ans, Lucien Trempe, époux d'Yvonne Oulmet, 2563 Jacques-Heriel.

Directeur de funérailles
Geo. VANDELAC
Service d'ambulance
Belair 1203 70 Rachel Est

La Société Coopérative
DE FRAIS FUNÉRAIRES
Entrepreneurs des Pompes Funèbres et
Assurances Funéraires
EST 1235
143, RUE SAINTE-CATHERINE EST

tions de la Conférence, qui veut une rente viagère si l'indemnité est complète. Lors de la Conférence du Travail à Ottawa, on a adopté le principe de l'assurance d'Etat. M. Bouchard note aussi que les employeurs de Québec devront payer des taux d'assurance 100 p. c. plus élevés que ceux d'Ontario tandis que les ouvriers retireront 100 p. c. de moins qu'en Ontario. Il espère que la Commission fournira des statistiques qui montreront quels sont ceux qui auront eu raison, de ceux qui ont voté contre la loi actuelle ou de ceux qui ont voté pour son adoption.

Le député de Saint-Hyacinthe répète encore que la loi actuelle est défavorable au chef d'une nombreuse famille parce que le patron aura tout intérêt à n'employer que des célibataires, qui constitueront un risque d'assurance bien moins lourd pour lui.

Il note aussi que le système d'assurance privée est prêt à ruiner les patrons et les compagnies d'assurance en cas de catastrophe.

M. Bouchard termine en répétant qu'il votera contre le bill, en troisième lecture, pour toutes ces raisons.

M. GALIPEAULT

M. Galipeault, qui a la réplique, dit qu'il ne se sent pas d'aptitudes pour répondre au chef de l'opposition, à M. Bouchard et à M. Tremblay. Il trouve étrange cependant qu'on ait voté pour le principe du bill en deuxième lecture et qu'on veuille maintenant voter contre la troisième lecture du bill et y apporter des amendements. Toute la presse du pays, moins un seul journal de Québec, prétend-il, s'est montrée favorable à la loi actuelle; les industriels n'ont pas reculé, ils savent ce qu'ils auront à payer en tarif d'assurance.

On vient de dire que les patrons paieront 100 p. c. plus cher qu'en Ontario. Ce n'est pas exact, selon lui, et il cite quelques chiffres à l'appui de son dire.

L'OPINION DU MONDE OUVRIER

De leur côté, les ouvriers disent, dans un journal qui s'est prononcé pour l'assurance collective, "que d'une façon générale, la loi est un pas dans la bonne voie".

Personne ne s'est inscrit en faux contre cette déclaration.

A M. Tremblay, M. Galipeault dit que cet article a paru dans le *Monde Ouvrier* sous la signature de *Socius*.

M. Tremblay veut poser une question, mais le ministre s'y refuse, au milieu des protestations de l'opposition.

"Je comprends, dit M. Tremblay — le ministre ne veut pas — c'est trop dangereux."

M. Galipeault ouvre une parenthèse pour dire que la *Sun Life* ne prend pas de risques d'assurances et n'en prendra jamais; on a voulu faire croire dans les histoires pour dénigrer ceux qui ont fait à la province une réputation qui ne sera jamais plus belle que celle d'aujourd'hui. M. Galipeault déclare encore une fois qu'il n'a aucune confiance dans le système d'assurance collective.

Le ministre conclut en disant que le chef de l'opposition a son opinion mais que le gouvernement a aussi la sienne et qu'il entend la garder.

LE VOTE

On prend ensuite le vote sur l'amendement Tremblay qui est battu par 57 voix contre 11. MM. Bouchard et Bercovitch votant avec l'opposition.

Comme il est 6 heures, on ajourne à 8 heures et demie.

SEANCE DU SOIR

Au commencement de la séance du soir, la Chambre a adopté en troisième lecture le bill concernant les droits seigneuriaux dans la province et la loi modifiant l'article 599 du code de procédure civile.

M. GUERTIN

On reprend ensuite l'étude du bill des accidents du travail. M. Aimé Guertin, de Hull, rappelle que lors de la seconde lecture du bill, M. Galipeault avait promis que le bill subirait des modifications importantes avant la troisième lecture. Aucun de ces amendements n'a été fait.

M. Galipeault a déclaré que sa loi était la meilleure qu'on puisse désirer, on a eu la preuve du contraire.

M. Galipeault a cité cet après-midi un article de *Socius* publié dans le *Monde Ouvrier*; lui-même cite un autre article du même chef ouvrier (M. Gustave Frank) qui disait que le gouvernement devrait tenir compte des décisions de la conférence de Genève en présentant sa loi du travail.

Pour rendre cette loi conforme aux recommandations de la conférence de Genève, il faudra ajouter plusieurs amendements à la loi.

M. Guertin dit qu'il a beaucoup de respect pour l'opinion des chefs ouvriers et il cite: MM. Pierre Beaulieu, Fortin, Franck et Camille Houde.

LE NOM DE M. HOUDE

Le nom de l'ancien député de Sainte-Marie est accueilli par des huées de la part des ministériels et des applaudissements de la part des opposants. Comme M. Galipeault rit, M. Guertin fait allusion à son rire "naïf"; il prononce encore une fois le nom de M. Houde, et c'est de nouveau le chahut.

M. Guertin ne mâche pas leur fait aux ministériels qui obéissent au gouvernement comme ces petits êtres que l'on voit courir "à la voix de son maître" sur leurs pas. On rit de nouveau.

Comme M. Guertin veut citer le juge Adolphe Rivard, M. Taschereau lui demande de s'en tenir à l'étude de la loi. Le député de Hull poursuit quand même et il cite Rivard qui dit "que les lois sont mal rédigées et que les amendements qu'on y apporte se contredisent les uns les autres".

M. David veut poser des questions au jeune député de Hull mais M. Guertin ne s'en laisse pas imposer et il continue son argumentation.

M. Guertin prétend qu'il y a une contradiction flagrante entre l'article du bill qui stipule que le conjoint de l'accidenté aura droit à une rente égale à 50% du salaire annuel de la victime "payable jusqu'à son décès ou remariage" et les dernières lignes du même article qui stipule que "dans aucun cas, le total des rentes accordées au conjoint

et aux bénéficiaires ne doit excéder \$6,000".

M. Porter Williams, ancien commissaire de la Colombie anglaise, selon le député de Hull, a déclaré "qu'il est regrettable que la loi des accidents de Québec ne soit pas conforme aux autres lois du travail du Dominion".

AU CAS DE FAILLITE

M. Guertin poursuit son argumentation, il reproche au gouvernement de ne pas inclure dans le bill une clause qui stipulerait que même au cas où la compagnie d'assurance ferait faillite l'ouvrier aurait l'assurance que son indemnité lui sera garantie.

Selon M. Guertin, la cédule des incapacités est absolument injuste. Le télégraphiste qui perdrait l'outil n'aurait droit qu'à 25 pour cent. Le bûcheron serait traité de la même façon. Est-ce juste? On peut répondre tout de suite dans la négative.

M. Guertin reproche au gouvernement de ne pas avoir accordé à l'ouvrier l'assurance collective, qu'il considère nécessaire à la mise en vigueur pratique de la loi.

AMENDEMENT GUERTIN

Il termine en proposant en amendement à la loi: "Que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre avec instruction d'amender la cédule des différents degrés d'incapacité partielle et permanente de manière à ce que le témoignage des médecins et la faculté de l'accidenté de pourvoir son occupation habituelle, soient pris en considération" et que dans tous les cas d'incapacité permanente, l'indemnité soit payable sous forme de rente mensuelle, la vie durant."

On prend tout de suite le vote sur l'amendement Guertin qui est battu par 56 contre 12.

MM. Marchand, Bouchard et Smart votant avec l'opposition.

M. ALDERIC BLAIN

Le député de Dorion note que le ministre des travaux publics a fait un joli plaidoyer *pro domo* mais il n'a pas réussi à convaincre la Chambre de la valeur de sa loi. L'argument principal de M. Galipeault a été *Socius*, c'est tout ce qu'il a trouvé. Le même *Socius* en 1921, s'est prononcé en faveur d'une assurance d'Etat. Dans ce temps-là *Socius* représentait les ouvriers, il ne les représente plus.

"Les ouvriers n'approuveraient pas ce que vous dites là", dit M. Galipeault.

"Certainement, dit M. Blain; ce sont eux qui l'ont mis à la porte de leur conseil".

"M. Galipeault fait l'éloge de M. Gustave Frank (*Socius*), mais M. Blain lui demande "si M. Gustave Frank est désigné pour faire partie de la commission?"

"Il ferait un bon commissaire", avoue M. Galipeault.

M. Blain conclut son discours en présentant les amendements suivants:

AMENDEMENTS BLAIN

"Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Ce bill soit envoyé au comité plénier de la Chambre avec instruction de l'amender de façon à retrancher dans le paragraphe 9, de l'article 3, les mots suivants:

"Mais seulement si l'accidenté est causé par cette machine ou l'explosion de ces matières".

En retranchant dans le paragraphe 10, de l'article 3, tous les mots après le mot commercial et les suivants:

"Ou il y a plus de trois ouvriers et où il est fait usage d'une machine mue par une force motrice autre que celle de l'homme et des animaux, mais seulement si l'accidenté est causé par ladite machine".

En ajoutant le paragraphe suivant dans l'article 3, paragraphe 11:

"Les maladies industrielles survenues à l'occasion du travail ou par le fait du travail".

M. Bouchard se demande comment M. Blain va pouvoir voter contre la troisième lecture du bill alors qu'il a voté pour l'adoption en deuxième lecture, mais il est rappelé à l'ordre.

On vote alors sur l'amendement Blain qui est défait par 54 voix contre 12. MM. Marchand, Smart et Bouchard votant avec l'opposition.

M. P.-A. Lafleur, de Verdun, propose tout de suite un autre amendement, qui se lit comme suit:

AMENDEMENT LAFLEUR

"Que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre avec instruction de l'amender de façon à ce que le montant maximum du salaire pris comme base de compensation soit de deux mille dollars (\$2,000.00) au lieu de mille cinq cent soixante dollars (\$1,560.00)."

L'amendement Lafleur est battu par 55 voix contre 12. MM. Smart, Marchand et Bouchard votant avec l'opposition.

M. Maurice Duplessis dit que puisque le ministre des travaux publics veut continuer à mal faire, il propose l'amendement suivant:

AMENDEMENT DUPLESSIS

"Que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre avec instruction de l'amender de manière à ce que:

1 — Lorsque l'accidenté est suivi de mort, une rente égale aux 2-3 du salaire annuel de la victime, soit payée mensuellement;

(a) Au conjoint survivant, lorsqu'il n'y a pas ou qu'il ne survit pas d'enfant de la victime âgée de moins de 16 ans et tant que ce conjoint gardera viduité;

(b) aux enfants de la victime âgés de moins de 16 ans jusqu'à ce qu'ils aient atteint cet âge et lorsque l'accidenté décède veuf ou lorsque le conjoint survivant décède ou se remarie, avant qu'aucun desdits enfants ait atteint l'âge de 16 ans;

(c) au conjoint survivant tant qu'il gardera viduité et aux enfants de la victime âgés de moins de 16 ans jusqu'à ce que ces enfants aient atteint l'âge de 16 ans, dans

la proportion établie par la Commission;

(d) lorsqu'il y a mort de la victime, il n'y a ni conjoint, ni enfant survivant, aux ascendants en ligne directe de la victime et à ses descendants en ligne directe âgés de moins de 16 ans et jusqu'à ce qu'ils aient atteint cet âge, mais seulement lorsque la victime en était le principal soutien, le tout dans la proportion établie par la Commission.

On prend le vote sur l'amendement Duplessis qui est battu par 55 voix contre 12. MM. Marchand, Smart et Bouchard votant avec l'opposition.

M. RENAUD

M. Joseph Renaud, de Laval, que l'on applaudit à outrance lorsqu'il se lève, note que dans "son comité" il est toujours applaudi comme ça. Il a déjà voté contre le bill et il votera encore, parce que le gouvernement a refusé d'adopter le système d'assurance collective.

Il propose donc l'amendement suivant:

"Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Ce bill soit envoyé au comité plénier de la Chambre avec instruction de l'amender de façon à ajouter l'article suivant:

10 — Les indemnités peuvent être augmentées si l'accidenté est dû à la faute inexcusable du patron, ou diminuees si l'accidenté est dû à la faute inexcusable de l'ouvrier."

M. Bouchard annonce cependant qu'il ne votera pas pour l'amendement Renaud.

L'amendement est mis au vote et est battu par 57 voix contre 10. M. Smart seul votant cette fois avec l'opposition.

M. Armand Crépeau, de Sherbrooke propose ensuite, comme dernier amendement, que le bill soit renvoyé à six mois.

M. Taschereau

M. Taschereau se lève. "Le chef de l'opposition, dit-il, a prétendu avoir reçu des lettres, le lui a demandé de les produire, mais il a refusé. On disait dans ces lettres que je faisais partie de compagnie d'assurance. M. Sauvé a prétendu ne vouloir faire aucune insinuation; pourtant, qu'il en fait."

M. Taschereau explique alors qu'il y a deux mois le président de la *Sun Life* lui a exprimé son désir de voir un Canadien faire partie du bureau d'administration. On a souvent dit que les Anglais prenaient notre place, ce Monsieur, un Anglais, m'a offert une place, de plus il emploie un grand nombre de nos. Comment veul-on que les ouvriers ne pensent pas que nous avons accordé l'assurance privée quand le chef de l'opposition vient de faire de telles insinuations en Chambre?"

Il ajoute que si on peut jamais croire que c'est parce qu'il fait partie du bureau de direction de la *Sun Life* que l'on n'a pas accordé l'assurance collective, il est prêt à démissionner. La *Sun Life* ne prend pas et ne prendra jamais de risques d'assurances contre les accidents.

"C'est du théâtre", dit M. Sauvé. "Non, si, comme moi, M. Sauvé a du cœur et de l'honneur, il aurait ressenti ce qu'il a dit comme je l'ai ressenti moi-même et il croit que M. Sauvé a du cœur et de l'honneur."

M. Taschereau accuse ensuite l'opposition d'illogisme. L'opposition veut tuer le bill actuel pour revenir à la loi de 1909, pourtant tous les ouvriers constatent que cette loi apporte des améliorations à la loi de 1909. L'opposition a voté avec nous, et maintenant elle veut se dédire; si vous votez contre nous, vous votez contre une loi améliorée que vous avez adoptée en deuxième lecture, et vous prouvez votre illogisme."

NOUS L'ADOPTERONS, L'ASSURANCE COLLECTIVE

Le gouvernement a refusé l'assurance collective parce qu'il considérait qu'elle n'avait pas fait ses preuves. Le premier ministre poursuit et il s'engage envers les ouvriers: "Si dans un an, dans deux ans, dit-il, nous constatons que l'assurance collective est bonne et devrait être adoptée, nous l'adopterons tout de suite, sans fausse honte, comme nous avons adopté la commission des accidents du travail."

"Les ouvriers ont obtenu la commission, le leur demande maintenant et le suis sûr qu'ils comprendront de ne pas exiger de leur province "la livre de chair". Je leur demande encore de ne pas demander plus que leur province ne peut donner."

M. SAUVÉ ET L'ATTITUDE DE L'OPPOSITION

M. Arthur Sauvé n'avait pas l'intention de parler, mais à cause de la scène faite par le premier ministre, "il croit de son devoir de le faire". Le premier ministre lui reproche de n'avoir pas voulu produire certaines lettres, il a souvent été dans le même cas. Le premier ministre dit qu'il n'a jamais vu l'opposition voter pour un bill à la deuxième lecture et contre à la troisième. Le premier ministre sait mieux que cela, il sait qu'en 1909, l'opposition, dirigée par M. Tellier, a voté pour la loi des accidents du travail en deuxième lecture et elle a voté contre en troisième.

La même chose s'est produite aux Communes en 1926 alors que l'opposition libérale a voté pour un bill en deuxième lecture et contre en troisième.

Le premier ministre a donc parlé que pour faire de l'effet, dit M. Sauvé, et il a fait rejeter tous les amendements de l'opposition par parti pris.

Le premier ministre a dit qu'il sera prêt à amender la loi dans deux ans. Pourquoi pas maintenant?

Le premier ministre dit que les ouvriers sont satisfaits de la loi. A-t-il oublié ces délégations qui sont venues lui demander l'assurance collective?

On a l'assurance collective en Ontario et elle fonctionne bien, il a prétendu le contraire. Tout le monde sait pourtant qu'Ontario se trouve bien de sa loi.

M. Taschereau a dit que les ouvriers sont satisfaits, mais s'il était l'opinion de véritables chefs

ouvriers, il serait obligé de dire le contraire.

L'opposition n'a pas été illogique, mais le gouvernement l'a été en 1926, et lors de la deuxième lecture du bill lorsqu'il a dit qu'on nous pourrions amender la loi en troisième lecture.

M. Sauvé termine en disant que l'opposition n'aura pas honte de son vote.

M. SMART

M. Smart explique ensuite son vote. Il a voté pour la deuxième lecture du bill parce qu'il était favorable au principe du bill; il a voté ce soir pour les amendements de l'opposition parce qu'ils étaient propres à améliorer la loi; pourtant il ne votera pas pour le renvoi du bill à six mois parce que la loi actuelle veut encore mieux que celle actuellement en vigueur. Il prédit cependant que d'ici deux ou trois ans le gouvernement sera forcé d'amender sa loi.

M. DUPLESSIS

M. Duplessis reproche au premier ministre d'avoir violé des conversations privées tout à l'heure lorsqu'il rapportait les paroles de M. Renaud, prononcées en conversations privées au sujet de la loi. (M. Renaud, selon le premier ministre, aurait dit, en parlant du vote de l'opposition, lors de la seconde lecture du bill: "lorsqu'on placote contre un bill, on vote contre").

Le député des Trois-Rivières considère que le premier ministre a tenu la des "propos indignes" de sa position et de la Législature qu'il représente en violant des conversations privées et la confraternité qui devrait exister entre tous les membres de la Chambre.

Le premier ministre a parlé de l'illogisme de l'opposition parce qu'elle a voté pour le bill en deuxième lecture et qu'elle votera contre en troisième, mais lui-même a fait la même chose avant-hier au sujet d'un petit bill qu'il a présenté.

M. Duplessis considère que la principale lacune de la loi c'est qu'on établit des droits pour l'ouvrier, mais on a oublié de lui donner une sanction effective. On lui a donné une sanction pénale, mais qu'elle donnera-t-elle à l'ouvrier? C'est là le vice fondamental de la loi.

LE VOTE

On vote ensuite sur l'amendement Crépeau demandant le renvoi à six mois qui est battu par 50 voix contre 10.

MM. Marchand et Bouchard votant avec l'opposition qui se composent de ce moment, en Chambre, de MM. Sauvé, Lafleur, Duplessis, Blain, Guertin, Tremblay, Crépeau et Renaud; M. Gault est absent. M. Smart vote avec le gouvernement, comme il vient de l'annoncer.

Le bill est ensuite adopté en troisième lecture par un autre vote, le neuvième de la journée par 50 voix à 10.

Il est minuit juste et la Chambre s'ajourne à onze heures ce matin.

LA SESSION D'OTTAWA

(Suite de la 1ère page)

qu'elle marque l'inauguration d'un nouveau régime, celui des comités chargés de préparer le travail de la Chambre.

MM. William Irvine, progressiste d'Alberta, M. Dunning, ministre des chemins de fer, Mlle MacPhail se prononcent en faveur de la résolution. Le Dr Manion et le Dr Peter McGibbon, deux conservateurs, se prononcent contre. Mlle MacPhail a prononcé un discours pittoresque. Elle a dit, entre autres choses, que si la Chambre s'occupait aussi longuement du relèvement des salaires en général, il n'y aura plus besoin de juges au Canada.

Le vote s'est ensuite pris, avec le résultat déjà indiqué.

LE PONT DE NIAGARA

Pendant une heure, ce soir, la Chambre s'en est encore occupée. MM. Chaplin, Cannon, Heaps, Guthrie, n'ont fait que répéter ce qu'ils avaient déjà dit hier. L'heure des bills privés étant passée, l'affaire a été de nouveau ajournée.

LES REVISIONS BUDGETAIRES

La Chambre a adopté une dizaine de résolutions de M. Robb à l'effet de changer notre tarif douan

Demain: JEUDI, 22 mars 1928.

De la Férie.

Lever du soleil, 6 h. 05.
Coucher du soleil, 6 h. 09.
Coucher de la lune, 7 h. 09.Pleine lune, le 5, à 2 h. 17 du soir.
Dernier quartier, le 19, à 2 h. 11 du soir.
Nouvelle lune, le 21, à 4 h. 47 m. du matin.
Plein quartier, le 27, à 10 h. 27 du soir.

LE DEVOIR

Le Devoir est membre de la Canadian Press, de l'A. B. C. et de la C. D. N. A.

DEMAIN

BHAU ET DOUX

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 46.
Minimum 25.
Même date l'an dernier 35.
Même date l'an d'après 30.

BAROMETRE

10 heures a.m. 27.75. 11 heures a.m. 27.75.

Midi 27.75.
Chiffres fournis par M. Watson L.-E. de
Météo. 1010 rue Saint-Denis, Montréal.

Les États-Unis et le désarmement

GENEVE, 21. (S.P.A.) — M. Hugh S. Gibson, chef de la délégation américaine, a dit aujourd'hui que les États-Unis ne sont pas prêts actuellement à accepter des mesures aussi radicales que celles proposées par les Soviets pour le désarmement général.

M. Gibson a voulu établir une fois pour toutes l'attitude de son pays à ce sujet afin qu'il ne reste plus aucun doute. Il répond brièvement à l'allusion faite à propos des efforts tentés par Washington dans le but de négocier un pacte général pour empêcher la guerre.

«Les États-Unis, a-t-il ajouté, s'efforcent sincèrement d'obtenir une entente générale, ce qui semble le meilleur moyen de préparer le désarmement, mais mon gouvernement n'adhère pas présentement à des mesures aussi radicales que celles proposées par les Soviets.»

M. Gibson a dit que sa délégation ne se sentait pas justifiée d'appuyer une proposition de nature à retarder le travail sur des projets déjà ébauchés afin de considérer la mesure radicale devant le comité.

Les représentants de la Hollande et de la Suède avaient ouvert le débat en déclarant que le projet de la Russie n'était pas réalisable.

M. Montpetit

aux Conférences

Cardinal Mercier

LA GRANDE TRIBUNE BELGE

Bruxelles, 10 mars (par courrier).

M. Edouard Montpetit, secrétaire général de l'Université de Montréal, qui donne de ce temps-ci des cours à l'Université de Bruxelles sur les affaires du Canada, vient d'être invité, par l'entremise de M. Carton de Wiart, à donner une conférence aux «Conférences Cardinal Mercier», le mardi 13 mars. Cette association est à l'heure qu'il est la grande tribune belge. C'est là que Paul Bourget et d'autres étrangers ont successivement parlé dans le passé. M. Montpetit a choisi comme sujet notre problème français sous le titre: Un pays lointain d'expression française.

Vers un accord

anglo-égyptien

Le Caire, 21. (S.P.A.) — Le nouveau président du Conseil d'Égypte, Nahas-pacha, a déclaré au Parlement qu'un accord de bon voisinage serait conclu éventuellement avec la Grande-Bretagne, sauvegardant l'indépendance de l'Égypte et les intérêts britanniques.

Nahas-pacha a affirmé aux applaudissements de l'Assemblée que le nouveau gouvernement ne reconnaissait «aucun fait ou aucun acte» en conflit avec l'indépendance complète de l'Égypte.

La question de Tanger

Paris, 21. (S.P.A.) — Les délégués de quatre puissances européennes sont réunis à Paris, pour discuter les demandes de l'Espagne, qui réclame une influence plus importante dans l'administration de la zone internationale de Tanger.

Les représentants italiens sont le comte Manzoni, ambassadeur en France, et un expert envoyé spécialement par Rome.

L'Espagne est représentée par l'ambassadeur Quinones de León et M. Aguirre de Carcer; l'Angleterre, par le marquis de Crewe, et un expert, et la France, par M. Berthelot et M. St. Quentin, du Quai d'Orsay.

Fillette tuée par un camion

Une fillette de 7 ans, Cécile Bouverette, No 4390, rue Montana, a été tuée presque instantanément par un camion automobile, vers 5 h. hier soir, rue Mont-Royal, entre Bover et Montana. La victime expira à la pharmacie Lachapelle, 541, Mont-Royal avant l'arrivée de l'ambulance de l'hôpital Ste-Justine ou les médecins ont constaté la mort.

Le chauffeur du camion, Harry Flewelling, 362, rue Le Caron, à l'emploi de l'Imperial Oil Co a été exoneré de tout blâme cet avant-midi par les jurés, en Cour du coroner.

Un portrait du Cardinal Rouleau

Le «Devoir», par l'entremise de l'un de ses amis, a obtenu l'AUTORISATION de reproduire un portrait du cardinal de Québec, choisi et autographié par Son Eminence Elle-même. Ce portrait du cardinal, en costume de chœur, par FELICI, photographe officiel du Vatican, mesure 6 pouces 1/2 par 9 pouces et est monté sur un bristol mat repoussé de 11 pouces par 15.

Il se vend au prix de

25 sous l'unité

franco

sous emballage fort.

Remises pour quantités:

A la douzaine (franco) \$ 2.50

Au cent (port en plus) 18.00

En quantités, les portraits sont expédiés avec enveloppes individuelles, ce qui simplifie les frais et le travail de livraison.

Un chèque au pair, un mandat ou un bon-poste pour le plein montant doivent accompagner chaque commande.

Service de Librairie du Devoir

Case postale 4020

336, Notre-Dame est - Montréal

Douze à quinze échevins n'auront pas d'opposition demain

C'est ce qu'on prévoit aujourd'hui — MM. Généreux, Jarry et O'Connell n'ont pas d'adversaires — Le Dr Hay contre M. Desroches — La retraite de M. Bédard

Il semble que douze à quinze échevins seront élus par acclamation, demain. C'est du moins ce qui ressort de la liste de ceux qui ont demandé leurs bulletins de présentation à date.

Trois membres du comité exécutif sont encore sans adversaire. Ce sont le Dr Damase Généreux, échevin de Saint-Jacques; M. Raoul Jarry, échevin de Villiers, et M. Thomas O'Connell. Les autres qui sont encore seuls sur les rangs sont les échevins Maurice Gabias, président de la Commission métropolitaine, dans Sainte-Geneviève; Morgan, dans Saint-Georges; Mathewson, dans Saint-André; Schubert, dans Saint-Louis; J.-B. Rochon, dans Mont-Royal; Alfred LeGault, dans Ahuntsic; Drummond, dans Rosemont. Il y a aussi M. Tancrède Fortin qui se présente pour la troisième fois dans Ville-Marie et qui n'a pas encore d'opposition, et M. Abraham Dupéré

qui est encore seul dans Mercier à la suite de la décision de l'échevin Vaillancourt qui se retire de la vie publique.

Il semble d'autre part, ce qui paraissait impossible, que le président de l'exécutif aura de l'opposition. Le Dr Armand Hay a en effet pris son bulletin de présentation ce matin comme candidat dans Hochelaga.

LEUR DEPOT

Voici la liste de ceux qui ont fait leur dépôt ce matin pour les prochaines élections. Ce sont les échevins Anggrignon, Drummond, Quintal, Rubenstein, Trépanier, Desroches et Savard; les anciens échevins Sansregret, Larivière et Lévesque, qui viennent respectivement dans de Lorimier, St-Eusèbe et Grémazie; et MM. J.-F. Cloutier, dans St-Eusèbe; C.-J. Arcand, dans Maisonneuve; W. H. Biggar, dans N.-D. de Grâce; J.-Henri Lamarre,

dans Montcalm; J.-S. Vallée, dans St-Edouard; Tancrède Fortin, dans Ville-Marie; Bernard Schwartz, dans Laurier; Biondi Fabien, dans St-Laurent; J. Duchesne, dans St-François; J. Steinman, dans Montcalm, et Félix Desrochers, dans LaFontaine.

M. BÉDARD SE RETIRE

L'échevin J.-H. Bédard, membre du comité exécutif, a officiellement annoncé qu'il ne briguera pas les suffrages de ses électeurs aux prochaines élections. Il se retire de la vie publique municipale.

Il a déclaré ce matin aux journalistes, après avoir rappelé quelques-unes des améliorations qu'il a obtenues pour St-Henri, qu'il se retire satisfait, conscient d'avoir rempli son devoir envers ses électeurs.

Dans St-Henri, il reste deux candidats sur les rangs, l'ex-échevin J.-Allan Bray et M. O.-L. Gingras.

CE MONTANT DE \$200,000

ON L'EMPLOIERA AUX TERRAINS DE JEUX ET AUX PARCS

Le président du comité exécutif, à une question directe des journalistes, ce matin, a de nouveau confirmé sa déclaration antérieure à l'effet que le montant de près de \$200,000 que la ville a reçu de la Compagnie des tramways comme part du montant en réserve pour les billets vendus et inutilisés, sera entièrement employé pour l'aménagement de terrains de jeux et de parcs.

La ville est aussi en pourparlers avec la compagnie pour un autre montant de plus de \$100,000 qu'elle réclame de celle-ci en vertu du contrat antérieur à 1918.

La discussion est au sujet de la proportion des recettes brutes qui reviennent à Montréal. La compagnie prétend qu'elle ne doit que \$125,000, montant qu'elle a alors versé à la ville tandis que celle-ci réclame environ \$225,000 ou plutôt la différence entre ce montant et le montant versé, soit une centaine de mille dollars.

Prévisions atmosphériques

Toronto, 21. (D.N.C.) — La pression est basse au-dessus de Terre-Neuve et le nord du Manitoba, une forte dépression est localisée vers la Baie d'Hudson, tandis qu'une haute pression couvre les États-Unis et l'extrémité des territoires du nord-ouest. Le temps est beau et doux dans les provinces de l'ouest avec une légère tendance vers une température plus haute à l'est de l'Ontario.

PREVISIONS

Région des grands lacs et de la baie Georgienne, Ontario-nord, vallée de l'Ontario, haut et bas St-Laurent — Beau et doux aujourd'hui et jeudi, peu de changement de température.

Région du golfe — Vents modérés froids, nuageux aujourd'hui et jeudi, peu de changement de température.

Provinces Maritimes — Vents frais, beau aujourd'hui et jeudi, température stationnaire ou un peu plus haute.

Lac Supérieur — Beau et doux, jeudi généralement beau, température stationnaire ou un peu à la baisse.

Manitoba, Saskatchewan et Alberta — Beau et doux aujourd'hui, un peu plus doux, jeudi.

L'enquête sur l'immigration

Ottawa, 21. (D.N.C.) — Le comité d'enquête sur l'immigration a repris son travail ce matin. M. McAllister, sous-directeur du service de l'immigration au Pacific Canadian, a rendu témoignage. Il a expliqué en détail le fonctionnement de ce service qui est indépendant de tous les autres services de la compagnie. M. Dennis en a la direction.

Le service à ses quartiers-généraux à la gare Windsor, à Montréal. Il fait de la publicité dans les journaux d'Europe et du Canada. Elle s'occupe de recevoir les immigrants et de les distribuer dans des régions déterminées d'avance. En marge du service d'immigration proprement dit, il y a un service d'expositions de produits canadiens. Ces expositions se font en plusieurs villes d'Europe, à Bruxelles, à Oslo, à Londres, et à Paris.

Etait-ce l'Endeavour?

Bangor, Me, 21. (S.P.A.) — Une rumeur qui a causé beaucoup d'émotion a circulé aujourd'hui à l'effet que l'aéroplane du capitaine Hinchcliffe et de Mlle Mackay avait été retrouvé près de Catten, Me. Les deux aviateurs étaient morts. Cette rumeur est restée sans confirmation, malgré toutes les recherches faites par le correspondant de la Presse Canadienne.

Une causerie du Dr Léo Pariseau

«Miettes gastronomiques de notre histoire» (nouvelle série), une causerie de M. le Dr Léo Pariseau, professeur à l'Université de Montréal et radiographe à l'Hôtel-Dieu, a réuni un nombreux auditoire dans la salle de l'académie Québec, hier soir.

C'est sous les auspices du cercle Saint-Viateur de l'A.C.J.C. que M. le Dr Pariseau a fait sa causerie. M. le maire Beaubien, d'Outremont, présidait la soirée.

M. le docteur J.-A. Beaudoin, directeur de l'École sociale d'hygiène, a présenté le conférencier, et M. le juge J.-B. Archambault lui a offert les remerciements de l'auditoire.

Un intermède musical a pu pour interpréter l'orchestre St-Viateur. M. Henri Prieur, Mme Salvetti, le professeur Salvetti.

Prochaines publications plus tard un résumé de la causerie de M. le docteur Pariseau.

Êtes-vous sérieux?

Répondre tout de suite serait un signe évident de légèreté. Si la présente annonce suscite en vous de l'intérêt, c'est le signe que les préoccupations importantes de la vie morale et intellectuelle ont de la prise sur vous. C'est le signe, par conséquent, que vous êtes un esprit sérieux. Ne croyez pas que les fleurs dont il est parlé dans la collection ci-dessous s'adressent uniquement aux ecclésiastiques. Tous les laïques peuvent les lire avec profit et intérêt.

LA BIBLIOTHEQUE CATHOLIQUE DES SCIENCES RELIGIEUSES est une collection d'ouvrages de haute vulgarisation scientifique, d'apostolat intellectuel et de défense religieuse, traitant de l'histoire de l'enseignement et de la vie du catholicisme.

Elle est aussi une réplique nécessaire aux néfastes publications antireligieuses.

Chaque volume constitue un précis clair, complet, substantiel, conçu et écrit avec maîtrise par une élite de savants convaincus. Nous n'avons pas ces volumes en mains, mais le Devoir est autorisé seul par les éditeurs à recueillir les souscriptions. Les souscripteurs profitent d'ailleurs d'un substantiel avantage puisqu'ils peuvent obtenir pour \$48.00 (ou 200 francs), une valeur de \$60.00.

Les volumes paraîtront deux par mois et seront expédiés directement de France aux souscripteurs, port payé. Ils sont exempts de frais de douane s'ils sont destinés à une bibliothèque publique ou scolaire, ou s'ils sont achetés comme livres scolaires (art. 175 du tarif douanier). Les particuliers paient sur ces ouvrages 9 pour cent de droit, soit 35 sous.

Service de librairie du Devoir.

Un anniversaire au Cap

Les Trois-Rivières, 21 — La population du Cap-de-la-Madeleine a commémoré par une belle manifestation religieuse le cinquantième anniversaire du miracle du Pont des Chapoteaux. Sa Grandeur Mgr Comtois, évêque auxiliaire des Trois-Rivières, officia, assisté de R. P. Villeneuve, O.M.I., provincial des Oblats, comme diacre d'honneur, et du R. P. A. Giroux, O.M.I., gardien du Couvent, comme sous-diacre d'honneur. Mgr Louis Charrier, v.g., était prêtresse assistant et Mgr J.-E. Piquin agissait comme cérémoniaire. On remarquait au chœur un grand nombre de prêtres et de religieux. Le maire Paquin et les membres du conseil y assistaient.

Un monument à Félix Gatineau

Woonsocket, R.I., 21. — Un comité travaille à l'érection d'un monument à Félix Gatineau, ancien président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique.

LA TUBERCULOSE BOVINE

UN DEBAT SUR CE SUJET A LA LEGISLATURE PROVINCIALE

Québec, 21. (D.N.C.) — La Chambre a considéré ce matin la motion du Dr Lemieux, de Wolfe, demandant au gouvernement de faire de toute correspondance relative à la tuberculose bovine. Le Dr Lemieux, dans un bon discours, a montré que la tuberculose bovine est un facteur de tuberculose humaine. Il voudrait l'établissement d'une quarantaine à la source d'approvisionnement dans l'Ontario, et une forte campagne d'éducation des cultivateurs au sujet des dangers de contamination des troupeaux. Le gouvernement devrait aussi, selon lui, augmenter les crédits de l'agriculture relative à la lutte contre la tuberculose bovine.

M. Joseph Renaud, de Laval, dit qu'il s'accorde avec le Dr Lemieux, en ce qui concerne la tuberculose bovine, mais il ne s'accorde pas avec lui en ce qui se rapporte à l'application de la loi. Il voudrait une quarantaine instituée par Ottawa et applicable à tout le pays.

M. Renaud déplore que la province ne puisse s'approvisionner d'animaux elle-même au lieu de se voir obligée d'aller chercher ses animaux dans l'Ontario ou l'ouest.

M. Renaud déplore que la province ne puisse s'approvisionner d'animaux elle-même au lieu de se voir obligée d'aller chercher ses animaux dans l'Ontario ou l'ouest.

M. Renaud déplore que la province ne puisse s'approvisionner d'animaux elle-même au lieu de se voir obligée d'aller chercher ses animaux dans l'Ontario ou l'ouest.

M. Renaud déplore que la province ne puisse s'approvisionner d'animaux elle-même au lieu de se voir obligée d'aller chercher ses animaux dans l'Ontario ou l'ouest.

M. Renaud déplore que la province ne puisse s'approvisionner d'animaux elle-même au lieu de se voir obligée d'aller chercher ses animaux dans l'Ontario ou l'ouest.

M. Camillien Houde à la mairie

M. Camillien Houde a fait son dépôt ce matin comme candidat à la mairie.

Assemblée municipale

Ce soir, M. Eloi Baillargeon, candidat dans Papineau, parlera à la salle Ste-Brigitte, rue Ste-Rose.

Ce soir, école Bruchési, angle Chambray et St-Joseph, assemblée de M. Savard, candidat dans Saint-Denis.

BIJOU-ROMANS

20s l'unité, (francs de port compris) Anité, par M. Delly, Filles de Chouans, par le même. Fleurs du foyer, fleur du cloître, par le même.

Le roi des Andes, par le même. Le testament de M. d'Erquoy, le même.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR
336 rue Notre-Dame est, Montréal

L'APPEL DE L'ARENA CONTRE LE CANADIEN

La Cour d'appel, division de cinq juges, a entendu ce matin les plaidoiries dans la cause de la «Montreal Arena Amusements Co», contre le «Canadian Hockey Club» Eng. et MM. Louis Létourneau, Joe Cattarinich et Léo Dandurand.

La «Montreal Arena» a intenté contre les défendeurs une poursuite en dommages de \$198,000, pour bris de contrat. Le «Club Canadien» s'était engagé à jouer plusieurs parties à l'«Arena» pour une période de trois ans, mais au bout d'un an il a quitté l'«Arena» pour jouer ses parties au «Forum».

Le juge Walsh a rejeté la poursuite de \$100,000 intentée à MM. Létourneau, Cattarinich et Dandurand, et il a déclaré que ces Messieurs n'ayant conclu d'arrangements qu'à titres d'administrateurs du «Canadien», ne pouvaient être tenus personnellement responsables. Par contre il a condamné le Club Canadien à payer environ \$80,000 pour bris de contrat. Il y a eu appel et la Cour entend aujourd'hui les plaidoiries. Le «Club Canadien» prétend que l'offre de \$50,000 faite par son gérant pour remboursement de dommages est suffisante.

M. BRIAND PRÉPARE UNE REPONSE A LA NOTE KELLOGG

PARIS, 21. (S.P.A.) — La réponse française à la note de Washington devrait ouvrir une voie vers la réalisation de l'idéal de Frank B. Kellogg, secrétaire d'Etat américain, qui veut que les nations signent un pacte multilatéral pour empêcher les guerres futures.

La réponse française sera envoyée avant la fin de la semaine. M. Briand étudie présentement une ébauche. Il demandera l'avis de chacun de ses collègues du cabinet car il n'y aura pas de séance avant le 29 mars.

Transformation au collège Sainte-Marie

Le collège Sainte-Marie subira, dès la fin de la présente année scolaire, d'importantes réparations qui le transformeront en une maison d'éducation matériellement plus appropriée aux exigences actuelles. Ces travaux ne seront guère terminés avant novembre prochain.

De septembre à novembre, les externes, à qui est réservé le collège de la rue Bleury, suivront leurs cours avec les pensionnaires du collège Jean-de-Brebeuf. Lorsque cette dernière institution ouvrira ses portes, en septembre, la ville de Montréal se trouvera avoir sept collèges classiques (en comptant le collège Marguerite-Bourgeoys pour jeunes filles, l'Externat Grasset et le collège des vocations religieuses).

Condamné aux travaux forcés

Le juge Marin a condamné T. Gobeil, coupable de sept escroqueries, à un mois de prison aux travaux forcés.

Le juge Marin a condamné Armand Guérin et Napoléon Lévesque, coupables d'avarie volée avec effraction, des marchandises d'une valeur de \$150, chez Carl Bronstein, 904, rue St-Dominique et des marchandises chez Asher Caskill, 1278, rue Saint-Georges.

J. Gasparowitz, coupable de vol à la taverne André Renaud, 989, rue Saint-Laurent, a été condamné à six mois de prison.

La retraite universitaire

La retraite préparatoire à la communion pascal chez les professeurs et les étudiants de l'Université de Montréal commence ce soir, à la chapelle Notre-Dame de Lourdes, à sept heures et demie. Le prédicateur, qui est le R. P. Césaire Forest, dominicain, doyen de la faculté de philosophie, traitera de «la religion de nos intellectuels, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être». Ce soir, le R. P. Forest parlera de la religion intérieure et de la religion extérieure.

La retraite des universitaires se terminera dimanche, à huit heures du matin.

Trente arrestations au Mexique

Mexico, 21. (S.P.A.) — Trente personnes, dont quatre femmes de la ville de Leon et six de Mexico, ont été arrêtées aujourd'hui à la suite d'une série de descentes opérées par la police qui prétend avoir découvert des carabines et des munitions destinées aux insurgés des États de Jalisco et de Guanajuato.

Un commissaire industriel pour Sherbrooke

Sherbrooke, 21. (D.N.C.) — Le conseil municipal de Sherbrooke a décidé de retenir les services d'un commissaire industriel pour Sherbrooke.

Une entente navale tripartite

Rome, 21. (S.P.A.) — Ettore Brevetta, expert naval, laisse entendre dans un article adressé au journal Il Messaggero aujourd'hui que la Grande-Bretagne, la France et l'Italie ont conclu une entente navale tripartite.

Le bill de l'exposition de Québec rejeté

Québec, 21. (D.N.C.) — Le comité des bills privés de la Chambre Haute a tué ce matin le bill de l'exposition de Québec.

LE DR EDWARDS SE FAIT LAVER LA TÊTE

PAR SES COLLEGUES, LES DEPUTES CONSERVATEURS

Ottawa, 21. (D.N.C.) — Les députés conservateurs ont tenu un caucus hier. Il paraît que le Dr Edwards s'est fait proprement laver la tête par ses collègues. On lui aurait demandé de ne pas présenter la résolution qu'il a inscrite au feuilleton relativement aux ressources naturelles de l'Alberta. Le Dr Edwards a péremptoirement refusé, déclarant qu'il pousserait l'affaire jusqu'au bout, quelles qu'en soient les conséquences pour le parti conservateur dans la province de Québec.

Les stratégies du parti s'occupent actuellement à tirer des plans pour neutraliser l'action de ce farouche orangiste. Comme il est possible que la motion soit appelée demain, les conservateurs s'arrangent, en parlant jusqu'à six heures, pour que le vote ne soit pas pris là-dessus. Demain, mercredi, jour des députés, la Chambre ne siège pas dans la soirée. Les principaux du parti espèrent s'en tirer ainsi. Les conservateurs qui parlent sont justement ceux qui tiennent au maintien des garanties prévues par la constitution.

Ce soir

LE COURS DE M. L'ABBE GROULX
M. l'abbé Groulx continuera ce soir, à huit heures et quart, salle des cours publics de l'Université de Montréal, son cours public d'histoire du Canada.

Poursuivant son étude de l'Essai de politique constructive qui suivit 1848, il traitera cette fois de la question agraire, du problème posé par l'existence des Réserves du clergé protestant, de la tenure seigneuriale, etc. Il étudiera aussi les débuts de l'émigration canadienne-française aux États-Unis.

Entrée libre. Les dames comme les messieurs sont invitées.

La sentence de Doris Palmer est commuée

(Dernière heure)
Ottawa, 21. (D.N.C.) — La sentence de mort portée contre la femme Doris Palmer-MacDonald est commuée en emprisonnement à vie. Dans la cas de George MacDonald la loi devra suivre son cours. L'exécution est fixée pour vendredi prochain. MacDonald sera pendu pour le meurtre d'Adelard Bouchard, un chauffeur de taxi.

L'aviateur Wilkins est en sûreté

Seward, Alaska, 21. (S.P.A.) — La crainte qu'on entretenait à l'égard du capitaine George H. Wilkins, explorateur de l'Arctique, et de son pilote, Elisen, ont été dissipées hier soir alors que la communication radiophonique a été rétablie avec les aviateurs. On craignait qu'ils ne fussent tombés en complétant leur envolé de 500 milles de Fairbanks à Point Barrow.

Le contenaire d'Ibsen

Oslo, Norvège, 21 — On a célébré hier dans toute la Norvège le centenaire de l'écrivain Ibsen.

Un congrès historique international

Oslo, Norvège, 21 — En août prochain aura lieu à Oslo un congrès historique international. A l'ordre du jour figurera la publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1914-1918.

M. Sauvé et la loi des accidents du travail

Texte du discours prononcé par le chef de l'opposition à la Chambre, hier

Québec, 21. — Voici le texte du discours de M. Arthur Sauvé, prononcé à la Chambre, hier, sur la loi des accidents du travail:

"L'importance de la question sociale, dit M. Sauvé, grandit chez nous en proportion du développement de notre pays et de l'application de la science dans la fabrication. Deux grandes classes de travailleurs se partagent le monde économique: celle des agriculteurs et celle de l'industrie. Nous sommes à légiférer pour la classe ouvrière, en vue de la protéger autant que possible contre les accidents de travail. Nous voulons une législation saine, une loi de compensation équitable avec une procédure de paix et de justice, qui puisse faire du patron et de l'ouvrier des collaborateurs dans la production nationale. Nous voulons protéger la vie humaine et la rendre supportable à tous dans le malheur de l'accident ou dans la maladie provenant de l'exercice d'un métier. Nous voulons, en un mot, protéger l'ouvrier, sans assiéger le patron, sans décourager les initiatives de l'industrie, sans nuire aux entreprises mêmes du plus petit capitaliste et du plus modeste industriel.

Nous comprenons que le patron comme l'ouvrier a droit à la protection dont dépend la prospérité du pays. Le présent projet de loi répond-il aux besoins du temps? Répond-il à l'attente des ouvriers les plus raisonnables? S'il offre certaines améliorations sur la loi de 1909, n'est-il pas inférieur à la loi de 1926 avec l'assurance collective, administrée par une commission au-dessus de toute ingérence politique?"

LE DISCOURS DU TRONE ET LE PRINCIPE

Le projet de loi qui nous est soumis est-il conforme au paragraphe du discours du trône qui annonce aux ouvriers une loi de compensation plus généreuse que celle qui les régit maintenant? (celle de 1909). Le 10 janvier dernier, le discours du trône annonce "qu'à la suite d'une enquête prolongée et d'une étude approfondie, le gouvernement a trouvé un système qui réunira ce que notre législation et ce que les législations étrangères renferment de meilleur". Et il conclut sur ce chapitre en proclamant que "l'idée maîtresse de la nouvelle loi est d'indemniser généreusement l'ouvrier sans nuire à l'industrie". Dès l'ouverture de la session, dans son discours du trône, le gouvernement énonçait donc le principe du présent projet de loi. Sur le principe de l'indemnisation auquel se rattache la détermination des indemnités par une commission au lieu des tribunaux et une meilleure garantie par une assurance obligatoire, je n'en dirai pas davantage. Quant aux modalités, l'opposition préfère encore l'assurance collective, comme elle l'a demandée dans le passé. Je n'ai aucun préjugé contre les compagnies d'assurances, qui rendent de grands services à la société. J'ai reçu plusieurs lettres attaquant le premier ministre parce qu'il est administrateur de la *Metropolitan*, et que plusieurs ministres sont intéressés dans les assurances privées. Bien que je sois encore convaincu qu'un ministre de la couronne devrait refuser d'être directeur de toute entreprise pouvant être intéressée à la législation dont il a la direction, je ne m'arrêterai pas aujourd'hui à ce point de vue pour attaquer personnellement le chef du gouvernement. Je me placerai au-dessus de cette considération pour discuter le projet de loi. Je crois avec mes collègues, que les compagnies d'assurance privée ont des avantages qui ne servent pas toujours les intérêts des ouvriers accidentés, ni ceux des patrons. Elles feront payer des taux assez élevés aux patrons

et en certains cas ses ajusteurs feront consentir l'ouvrier accidenté à ne recevoir pour arrangement qu'une partie de l'indemnité, quand le patron aura payé pour le plein montant de l'indemnité. L'assurance en fera une question d'affaires. La compagnie d'assurance ne devrait pas avoir le droit de régler la compensation avant que la Commission ait le temps de considérer le cas de l'accidenté.

OUVRIERS TROMPES

Une nouvelle loi des accidents du travail est demandée depuis 1923. La Commission nommée en 1923, par le gouvernement, pour faire enquête, ainsi que le dit le discours du trône, a fait son rapport en 1926. Le gouvernement a alors calqué une loi sur les considérations du rapport. Le gouvernement a fait adopter une loi dont il ne voulait pas évidemment. Cependant, il était alors fortement question des élections, et il ne voulait pas faire face aux demandes des ouvriers. Il fit adopter sa loi, mais demanda d'en retarder la mise en vigueur jusqu'en 1927. Les élections n'ayant pas eu lieu en 1926, le gouvernement demanda en 1927 de retarder l'application jusqu'en 1928. Et voici qu'à la première session, au lendemain des élections, il jette sa loi au panier, et en présente une nouvelle qui n'offre pas les avantages de celle de 1926. Le gouvernement n'a pas été franc avec les ouvriers. Il les a trompés avant et durant les élections, et maintenant qu'il est assuré d'une forte majorité, il présente une loi à sa guise et se moque des demandes des plus importantes de l'ouvrier. Il n'agit pas de cette façon arbitraire, si la représentation de l'opposition était numériquement mieux proportionnée.

LES TROIS LOIS

(M. Sauvé compare ensuite les lois ouvrières de 1909, de 1926 et de 1928 avec le système préconisé par le travail organisé et il énumère les nombreux amendements proposés par l'opposition aux lois de 1926 et de 1928).

Administration. — La loi de 1909 était administrée par la Cour de circuit et la Cour supérieure. Les ouvriers réclamaient une commission de cinq membres avec représentation ouvrière. La loi de 1926 devait être administrée par la Cour supérieure, la Cour de circuit et la Cour de magistrat. La loi de 1928 crée une commission de trois membres sans spécifier la représentation ouvrière. On se rappelle que lors de la troisième lecture de la loi de 1926, toute l'opposition vota pour le gouvernement contre l'amendement de M. Camillien Houde demandant une commission des accidents du travail.

Assurances. — Sous la loi de 1909, l'employeur est responsable des accidents individuellement. Depuis longtemps, les ouvriers réclamaient un système de responsabilité collective par groupe d'industries, au moyen d'une assurance d'Etat obligatoire. La loi de 1926 ne modifia rien la responsabilité individuelle de l'employeur mais elle ajouta pour celui-ci l'obligation de s'assurer pour les fins de la loi sous peine d'une amende de pas moins de \$500 et de pas plus de \$1,000, ou, à défaut de paiement de pas moins de huit jours et de pas plus de 30 jours. Quand elle fut amendée en 1927, MM. Houde et Bray, appuyés par toute l'opposition, préconisèrent l'établissement d'une assurance collective obligatoire administrée par un bureau nommé par le Lieutenant-gouverneur en conseil.

Tous les députés ministériels, sans en excepter un seul, votèrent contre cette proposition. D'après la loi de 1928, l'employeur est responsable individuellement et a l'obligation de s'assurer pour les fins de la loi sous

peine d'une amende de pas moins de \$100 et de pas plus de \$1,000, ou, à défaut de paiement de l'amende, d'un emprisonnement de pas moins de 8 jours et de pas plus de 30 jours. Au cours du débat, l'opposition a fait remarquer que la protection accordée à l'ouvrier par le fait de l'obligation pour l'employeur de s'assurer est illusoire, puisque celui-ci peut ne pas s'assurer en couvrant simplement le risque de payer l'amende. L'opposition a réclamé et réclame encore l'assurance collective obligatoire administrée par la Commission des accidents du travail.

Qui paie la compensation? — Par qui sera payée la compensation? D'après la loi de 1909, par l'employeur; d'après le système du travail organisé, par la Commission à même la caisse d'accident; d'après la loi de 1926, par l'employeur avec faculté pour l'accidenté, s'il n'est pas satisfait, d'actionner directement la compagnie d'assurances, garante du débiteur; d'après la loi de 1928, par l'employeur ou l'assurance. **Portée de la loi.** — Les lois de 1909, 1926 et 1928 ne valent que pour les accidents survenus par le fait du travail ou à l'occasion du travail, tandis que le système préconisé par les ouvriers s'étend aussi aux accidents provenant d'événements fortuits, pourvu qu'ils soient survenus aux employés, ouvriers et apprentis occupés dans l'une des entreprises assujetties à la loi.

Les lois de 1909, de 1926 et de 1928 ne couvrent pas les maladies professionnelles. Les ouvriers et l'opposition ont demandé et demandent que la maladie professionnelle soit considérée comme un accident et l'indemnité payable de la même manière que pour un accident.

Les avis. — D'après la loi de 1909, le patron doit donner avis à l'inspecteur des manufactures dans les 48 heures. Le système préconisé par le travail organisé demande que le patron, dans les trois jours après l'accident, fasse à la Commission un rapport contenant la nature, la cause, le temps et l'endroit de l'accident. La loi de 1926 exige que l'employeur donne un avis au ministre des travaux publics et du travail dans les 30 jours. Par la loi de 1928, l'avis doit être donné dans les 15 jours à la Commission.

Dans la loi de 1909, aucun avis n'est exigé de la part de l'accidenté ou de l'un de ses dépendants. D'après le système du travail organisé, avis par écrit doit être donné au patron par l'ouvrier ou par une autre personne en son nom ou, en cas de décès, par un dépendant. La loi de 1926 dit que l'avis doit être donné dans les 30 jours à l'employeur par la victime ou ses représentants et par le médecin qui lui a donné ses soins. La loi de 1928 exige un avis dans les 10 jours à l'employeur par la victime ou ses représentants.

Minimum. — La loi de 1909 fixait comme montant minimum de compensation \$1,500 et \$3,000 comme montant maximum. Le système du travail organisé réclame 75% du salaire mais pas moins de \$12.50 par semaine, et le plein salaire sera payé. La loi de 1926 fixe à \$25.00 par semaine le montant maximum, à \$8.00 le montant minimum et accorde le plein salaire en bas de \$8.00. D'après la loi de 1928, le maximum est de \$20 par semaine, \$6.00 par semaine et à moins de \$6.00 le plein salaire est accordé.

Base de compensation. — Voici pour le montant maximum du salaire pris comme base de compensation: loi de 1909, 50 pour cent du salaire annuel jusqu'à \$1,500; système préconisé par le travail organisé, 66-2/3 pour cent du salaire annuel jusqu'à \$1,500; loi de 1926, 66-2/3 pour cent du salaire annuel jusqu'à \$1,500; loi de 1928, 66-2/3 pour cent du salaire annuel jusqu'à \$1,500. L'opposition a demandé et demande encore que la somme de \$2,000, soit le montant maximum du salaire pris comme base de compensation.

Incapacité permanente. — La loi de 1909, accorde pour l'incapacité totale permanente 50 pour cent du salaire annuel jusqu'à \$1,000 et 25 pour cent sur tout salaire au-dessus jusqu'à \$1,500, le maximum à être payé ne devant pas excéder \$3,000. Le système du travail organisé réclame 66-2/3 pour cent du salaire annuel, payable la vie durant. La loi de 1926 accordait une rente viagère égale aux deux tiers du salaire annuel. La loi de 1928 donne 66-2/3 du salaire annuel mais seulement jusqu'à concurrence de \$10,000.

Pour incapacité partielle permanente: loi de 1909, 50 pour cent de la différence du salaire gagné avant l'accident et après, tant que le capital de \$3,000 n'aura pas été épuisé; système du travail organisé, 66-2/3 pour cent de la différence du salaire gagné avant et après l'accident, payable la vie durant; loi de 1926, rente viagère égale à la moitié de la réduction que l'accidenté aura fait subir au salaire annuel; loi de 1928, 66-2/3 pour cent du salaire annuel pendant un temps déterminé à raison de quatre semaines par chaque 1 pour cent d'incapacité jusqu'à concurrence de \$5,000.

Incapacité temporaire. — La loi de 1909 accorde 50 pour cent du salaire, tant que dure l'incapacité totale temporaire, à compter du septième jour et ne définit rien pour l'incapacité partielle temporaire. Le système du travail organisé réclame 66-2/3 pour cent du salaire pendant tout le temps que dure l'incapacité totale temporaire et 66-2/3 pour cent de la différence du salaire, pendant que dure l'incapacité partielle temporaire. Si l'incapacité dure moins de dix jours, l'indemnité sera payée à partir du quatrième jour; si elle dure plus de dix jours, à partir du premier jour. La loi de 1926 accorde de l'assistance médicale pour l'incapacité temporaire qui a duré moins de sept jours ou plus une indemnité égale à la moitié du salaire journalier à partir du septième jour. La loi de 1928 accorde l'assistance médicale pour l'incapacité absolue temporaire qui a duré moins de sept jours; 66-2/3 pour cent du salaire quotidien à compter du huitième jour pour l'incapacité absolue temporaire qui a duré plus de sept jours et moins de six semaines; 66-2/3 pour cent du salaire quotidien à partir du jour de l'accident pour l'incapacité absolue temporaire qui a duré plus de six semaines.

Frais funéraires. — En cas de mort, la loi de 1909 accorde 50

pour cent pour frais funéraires et médicaux; la loi de 1926, \$100 au plus pour frais funéraires et la loi de 1928, \$125 au plus pour frais funéraires.

Veuve et enfants. — D'après la loi de 1909, le conjoint survivant a droit à une somme égale à quatre fois le salaire annuel du défunt, avec un minimum de \$1,500 et un maximum de \$3,000 qu'il ait des enfants ou non. Le système du travail organisé accorde \$40 par mois la vie durant, en plus une somme de \$100 dans les 30 jours de la mort de la victime. Si la veuve se remarie, les paiements cessent, mais une somme globale équivalente à 24 paiements mensuels, est donnée.

En plus de son indemnité personnelle, le conjoint survivant touche \$10, par mois par enfant jusqu'à l'âge de 16 ans mais cette indemnité pour la veuve et les enfants ne pourra dépasser 75% du salaire du défunt. La loi de 1926 accorde au conjoint survivant une rente viagère égale à 20% du salaire annuel de la victime et 10% pour un enfant, 20% pour 2 enfants, 30% pour 3 enfants, 40% pour quatre enfants et plus jusqu'à l'âge de 16 ans. La loi de 1928 accorde au conjoint survivant une rente égale à 30% du salaire annuel de la victime payable jusqu'à son décès ou remariage et 10% pour un enfant, 20% pour 2 enfants, 30% pour 3 enfants et plus jusqu'à l'âge de 16 ans.

Orphelins. — Pour les orphelins de père et de mère, la loi de 1909 accorde une somme égale à quatre fois le salaire moyen du défunt, jusqu'à l'âge de 16 ans, avec minimum de \$1,500, et maximum de \$3,000; le système du travail organisé, \$15.00 par mois par enfant jusqu'à l'âge de 16 ans, le tout ne dépassant pas \$60.00 par mois la loi de 1926 et celle de 1928, une rente égale à 20% du salaire annuel jusqu'à l'âge de 16 ans, ne devant pas dépasser 60% du salaire annuel.

M. Sauvé conclut en reprochant au gouvernement de ne pas avoir accepté les amendements présentés par l'opposition en comité plénier afin de rendre la loi plus acceptable. "Si le gouvernement continue

à faire rejeter ces amendements, déclare-t-il, je voterai contre la loi. En 1909, l'opposition ne s'est pas opposée à la deuxième lecture de la loi des accidents, mais elle a voté contre en 3ème lecture parce que le gouvernement avait refusé d'accepter ses amendements. D'ailleurs, de pareils cas offrent plusieurs précédents aux Communes et dans les législatures locales".

La session de l'Île-du-Prince-Edouard

Charlottetown, I. P.-E., 21 — La première session de la 41ème législature de l'Île du Prince-Edouard s'est ouverte hier après-midi. Le lieutenant-gouverneur F.-R. Heertz a présidé la cérémonie. Les libéraux ont 24 députés et les conservateurs 6.

Feu F.-X. BRUNEL

Ces jours derniers on lui eut en cette ville les funérailles de F.-X. Brunel autrefois de Varennes. Il était le père de François-Xavier, marchand, de Louis-Philibert, évaluateur, et d'Eliza, épouse de A. Delpé, de la Compagnie des Travaux, tous de Montréal. Le défunt est descendant d'une des plus vieilles familles du comté de Verchères, son ancêtre venu de Saint-Remy, France, s'est établi à Varennes en 1677.



CANAL LACHINE

Afin de procéder aux réparations annuelles, l'eau dans le canal Lachine sera retirée à partir du 23 mars jusqu'au 22 avril 1928 inclusivement.

L. S. PARISEAU,
Ing. Surt Canaux du Québec.



"L'École chez soi!"

Deuxième témoignage! Ceux qui suivent nos cours par correspondance en bénéficient. Pourquoi pas vous?

Amos, (Abitibi)
14 février 1927.

C'est avec plaisir et satisfaction que je vous adresse la dernière leçon du cours de comptabilité théorique et pratique. Je dois vous dire que l'enseignement de cette première partie m'a été profitable et suis heureux de déclarer que vos cours sont excellents, et que tout jeune homme devrait se faire un devoir de les étudier. Je commencerai maintenant le cours supérieur, et j'espère que j'aurai autant de succès dans cette nouvelle partie que dans celle que je viens de terminer.

[Signature]

Les seuls cours universitaires français donnés par correspondance en Amérique.

Brochures et prospectus gratuits. Demandez-les.

L'École des Hautes Études Commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal

Coin avenue Viger et rue Saint-Hubert

MONTREAL



LE PARC NATIONAL JASPER



Rendez-vous par cette route aux scènes grandioses où il vous sera donné d'admirer les rochers canadiens dans toute leur beauté, y compris le Mont Robson — le pic le plus élevé de cette chaîne de montagnes — et de voyager dans le plus grand confort, par les pentes les plus douces et à la plus faible altitude de tous les transcontinentaux. Arrêtez-vous au Parc National Jasper.

VOTEZ L'ALASKA

Du Parc Jasper vous vous rendez à la Côte du Pacifique où de nombreux navires attendent pour vous transporter vers l'Alaska, par une superbe croisière de 1000 milles, au milieu de paysages de monts alpins, de glaciers énormes, de villages indiens et de mystérieux totems. Vous allez ainsi de Vancouver jusqu'à Skagway, puis vous vous engagez dans l'histoire gorgée de la route vers Dawson.

Reservez de places et tous renseignements auprès de tout agent du Canadien National ou au Bureau des Billets en 722, 95, rue Saint-Jacques, Montréal 1731.

CANADIEN NATIONAL

La Plus Grande Cheminée de l'Amérique

Aux voyageurs de commerce et à leurs patrons

Les voyageurs de commerce et leurs patrons, qui n'ont pu suivre les retraites paroissiales, voudront profiter encore cette année de la cordiale invitation que leur fait le Cercle de Montréal de l'A. C. V. Il y aura une retraite pascalle organisée spécialement pour eux à la chapelle de l'Immaculée-Conception, angle des rues Rachel et de Bordeaux. Elle aura lieu du 4 au 7 avril. Qu'on se le dise.

Le R. P. Orléans Lacouture, S.J., en est le prédicateur.

La natalité britannique en baisse

Londres, 21. — En 1913, le taux de la natalité, pour l'Angleterre et le Pays de Galles, était de 24.4 nés vivants pour 1,000 habitants. La guerre abaissa ce taux à 17.8 en 1917 et 17.7 en 1918. En 1920, la proportion était remontée à 25.5 pour 1,000. Elle a constamment décliné depuis et, en 1926, elle n'était plus que de 17.8, comme en 1917. Le taux semble diminuer encore.

Colorez-le avec les "Teintures Diamond"

Plongez simplement pour nuancer ou faites bouillir pour teindre

Chaque paquet de 15 cents contient un mode d'emploi si simple que n'importe quelle femme peut nuancer en teintes douces et délicates ou teindre en couleurs riches et permanentes lingerie, soie, ruban, jupons, blouses, robes, manteaux, chapeaux, chandails, draperies, couvertures, tentures, tout enfin.

Achetez les Teintures Diamond, point d'autres, et dites à votre pharmacien si le tissu que vous desirez teindre est de laine, de soie, de toile, de coton ou mélangé.

puisque pendant les trois premiers trimestres de 1927, il est descendu à 17.2 pour 1,000.



SAUMON DE GASPE

PRIX D'ANNONCE

Adoucissez les privations du carême en dégustant nos délicieuses conserves de saumon de Gaspé.

DEMANDEZ NOS PRIX D'ANNONCE.

Le Poisson de Gaspé, Limitée

Téléphone:

Main 2651



3, N.-Dame E.,

Montréal

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

AVOCATS

Aldéric Blain, L.L.B.
Jean Fauteux, L.L.B.
BLAIN & FAUTEUX
AVOCATS
Imm. Duluth, chambre 21, Main 5228
50, rue Notre-Dame ouest Montréal

Vanier & Vanier
AVOCATS
Anatole Vanier, Guy Vanier,
Tél. Havre 2841 97 Saint-Jacques

Jacques Cartier, L.L.B. Tél. Lanc. 7513
Jean Victor Cartier, L.L.B.
L.-J. Barcelo, L.L.B.
J.-Eug. Rivard, L.L.B.

Cartier, Barcelo et Rivard
AVOCATS
Chambre 703a, Immeuble "Power"
92, rue Craig ouest - Montréal

ST-GERMAIN GUERIN & RAYMOND
AVOCATS
Tél. Main 5154 30, rue St-Jacques
P. St-Germain, L.L.B., L. Guérin, L.L.B.,
P. Panet-Raymond, L.L.B.

MAURICE DUPRE, L.L.B.C.R.
AVOCAT ET PROCUREUR
de l'Étude
Fitzpatrick, Dupré, Gagnon et Parent
Immeuble Morin
111, COTE DE LA MONTAGNE.
Téléphone 212 et 213
QUEBEC

ASSURANCE

Normandin & DesRosiers
Courtiers en Assurances
232, RUE SAINT-JACQUES
Tél. Main 3983-4553 - Montréal

Art Emperium Limited

1419 Ave McGill College — Lan. 3698
Assortiment complet de matériaux pour artistes, ainsi que gravures et cadres.
1-5-28

MONUMENTS

Monuments publics, monuments de cimetière, etc., prix sur demande.

Geo.-E Tremblay

IBERVILLE, P.Q.

Boite Postale 322. 7-6-28

MARQUES DE COMMERCE
Souscrivez en tous pays
Demandez le Manuel traitant des Brevets d'invention, Marques, etc.
MARION & MARION
Fondés en 1880
1260, rue Université, Montréal

COMPTABLES

LARUE & TRUDEL
Comptables agréés — Chartered Accountants
J. Art. Le Rue, C.A. Eugène Trudel, C.A.
J.-Wilfrid Boulet, C.A. Maurice Chartré, C.A.
Maurice Samson, C.A. Emile Beauséjour, C.A.
David Robillard, C.A. Maurice Boulanger, C.A.
LARUE, TRUDEL & PICHÉ
Syndics et Liquidateurs
QUEBEC MONTREAL

P.-A. GAGNON
Comptable agréé — Chartered Accountant
Chambre 308
Edifice "Montreal Trust"
11 Place d'Armes Tél. Main 4912

RELIEURS ET REGLEURS

Relieurs & Régleurs
VILLEMAIRE & FRERES
REGLAGE ET COUVERTURE A FEUILLES
MOBILES DE TOUT GENRE
Edifice Chambre de Commerce
Harbour 3078-79 17, St-Jacques

GRAVEURS

GATE
Tél. Main 2737 - 248, St-Jacques
MONTREAL
Tous métaux — Cartes de visites gravées — Dessins et estimés sur demande — Travail garanti — Service extra rapide.

ENCADREURS, DOREURS

MORENCY FRERES, Limitée
DORURE ET ENCADREMENT
546 rue Ste-Catherine Est - T. 64 Est 3262
Exposition permanente de tableaux, gravures, eaux fortes, estampes modernes, avec cadres appropriés, miroirs et consoles.

BREVET D'INVENTION

RENE A. PIGEON & Co.
1676 RUE SAINT-DENIS
(près Bibliothèque St-Sulpice)
Brevets d'invention, marques de commerce, etc.
PROTEGES EN TOUT PAYS
TEL. LANCASTER 7625. 19-9-28

BANDAGISTE — ORTHOPEDISTE

C. MARTIN
Assortiment complet de ceintures abdominales, bas élastiques, béquilles, bandages herniaires, etc. Chaises pour invalides à vendre ou à louer. Spécialité: Appareils orthopédiques, membres artificiels, corsets pour gibbosité.
Dépt D 26 et 38 RUE CRAIG EST
Tél. Harbour 8777 1-12-28

LIVRES

J'achète les livres canadiens, neufs ou d'occasion, anglais ou français.
G. DUCHARME
995, St-Laurent, Montréal
LA. 1875. 20-6-28

Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Sanbégarde

MONTREAL

LA SEULE COMPAGNIE CANADIENNE FRANÇAISE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Contre Rhumes

BAYER

ASPIRIN

Pour enrayer un rhume rapidement et sans effet domageable, essayez un comprimé d'Aspirine. Contre mal de tête, également. L'action de l'Aspirine est très efficace aussi dans les cas de névralgie, de néphrite, même de rhumatisme et de lumbago. Il n'y a pas de mauvais effet après coup; les médecins prescrivent l'Aspirine aux enfants, souvent même aux bébés. Chaque fois que se ressent une douleur, songez à l'Aspirine. La véritable Aspirine porte le nom de Bayer sur chaque comprimé. Chez tous les pharmaciens, avec mode d'emploi approuvé.

Les médecins prescrivent l'Aspirine qui n'affecte PAS le cœur

Aspirine est la marque de fabrique (enregistrée au Canada) indiquant fabrication de Bayer. Qu'on lui soit bien reconnu que le mot Aspirine signifie produit Bayer, afin de protéger le public contre toute contrefaçon, nous étampons sur les comprimés la marque de fabrique, les mots "Bayer" en creux.

La Page Féminine

L'argenterie dans la maison

Autrefois l'argenterie était limitée presque exclusivement à la garniture de la table à dîner: couverts, plateaux, vases à fleurs, c'était à peu près tout.

Aujourd'hui, nous sommes favorisés par l'arrivée d'une avalanche d'objets en argent, et c'est le vitrail, le luminaire, le bureau, la chambre à coucher qui en bénéficient.

L'argenterie hollandaise a gagné l'approbation générale; dans un vitrail où il y a une cheminée, par exemple, quoi de plus charmant qu'une petite horloge à bascule au centre, et un chandelier chaque côté? Le luminaire, lui, se paiera le luxe d'un porte-cigares et autres accessoires de fumeurs, tels que cendriers, etc.

Dans le bureau, un calendrier perpétuel, un encrier avec support d'argent, un coupe-papier atténueront l'austérité ordinaire d'une pièce de ce genre. Un ou deux petits cadres d'argent, encadrant des photographies aimées sont très artistiques dans la chambre à coucher sur le bureau; la coiffeuse-vanité sera enrichie d'un service de toilette comprenant la brosse à cheveux, la brosse à vêtements, les articles de manucure, etc.

Je conseillerais l'emploi de l'argenterie hollandaise particulièrement dans les coins sombres de la maison: son reflet les fait paraître plus clairs.

ÉDUCATION FAMILIALE

LE TRAVAIL DU TOUT PETIT

(suite)

Voici, pour vous donner une idée, une leçon de géographie qui ne fatiguera pas l'enfant: Maman à Jean, assis devant elle. — Jean, la terre sur laquelle nous sommes, sais-tu quelle est sa forme? — Jean, qu'à cinq ans, et à souvenant contemplant la grosse mappemonde dans le bureau de papa. — Oui, maman, elle est ronde comme la grosse boule de papa.

Maman. — Est-ce qu'elle bouge, la terre?

Jean, un peu surpris de la question et regardant autour de lui. — Mais non, maman, si elle bougeait, je ne pourrais pas me tenir dessus. — Pourtant, Jean, tu te tiens debout sur les chevaux de bois. — D'ailleurs, tu es encore monté, et tu n'as pas voulu que je t'aide à te maintenir.

Jean ouvre de grands yeux, et à l'aide des chevaux de bois et de la mappemonde de papa, maman continue ses explications. Vous voyez les analogies: l'axe autour duquel tourne la terre et que Jean voit sur la mappemonde, c'est le même axe qui tourne la terre; le plancher, c'est la terre; les petits enfants, ce sont les êtres humains. Et Jean admet fort bien maintenant que la terre puisse tourner sans qu'il tombe. Vous direz: Jean aura dans l'esprit une image déformée: le mat des chevaux de bois est réel, l'axe de la terre est imaginaire. D'accord! Mais Jean est trop jeune pour comprendre cette notion d'axe imaginaire. Ce sera pour plus tard, et la déformation est ici sans importance.

Maman, continue Jean, où est-ce que je suis, moi, sur la terre? — Et maman montre un petit coin à l'endroit approximatif où elle se trouve avec Jean.

— Et le soleil, demande encore l'enfant, mets-le à sa place!

Et maman fait tourner la terre, en expliquant que le soleil est toujours à sa place.

— Et demain matin, où serons-nous?

Cette fois, Jean a compris. Demain, la leçon pourra continuer. Pour le moment, c'est assez: le petit a donné toute son attention, c'est l'essentiel. Se souviendra-t-il assez longtemps de l'explication? Il est fort possible qu'il embrouille tout de nouveau et qu'il faille recommencer. L'important, à cet âge, n'est pas tellement d'apprendre quelque chose à l'enfant que de lui apprendre à apprendre, de le préparer à l'étude.

(Le Noël) A. Raël.

Pensées

Dieu laisse l'illusion à la jeunesse pour lui donner le courage de vivre. Il la retire à la vieillesse pour lui donner le courage de mourir.

Mgr Baurand
Une femme serait au désespoir si la nature l'avait faite telle que la mode l'arrange.

De Lespinaise
Une des plus grandes douleurs doit être de ne pouvoir plus estimer quelqu'un que l'on aimait.

Ardel
Le plus grand défaut pour une femme, c'est d'être homme.

J. de Maistre

POUR LES ENFANTS

COLOMBETTE

(Légende provençale)

Il y avait une fois une pauvre femme que l'on appelait Colombette; on l'appelait son mari Jean le Grognon.

Un jour que, suivant sa coutume, Colombette allait de chaumière en chaumière, mendiant un morceau de pain pour l'amour de Dieu, elle vit par terre un petit grain de blé qui brillait comme un grain d'or; elle le ramassa, car elle était économe. Puis, faisant un grand signe de croix, elle le sema devant sa cabane.

Le grain de blé sortit de terre, et la pauvre Colombette l'arrosa tant de ses pleurs, que le blé devint de plus en plus beau; il monta, monta toujours. Il monta si bien que l'épi se forma sur le seuil même du paradis.

— Colombette, lui dit un matin son mari, si j'étais toi, je me servais de notre beau blé comme d'une échelle. Je monterais là-haut pour voir si l'épi est bien venu, et puis je demanderais à ton bon Dieu qu'il nous envoie du pain tendre; le pain que tu nous rapportes est trop dur.

Colombette monta doucement comme une fourmi; quand elle arriva sur le seuil du paradis, elle vit le bon Dieu.

— Seigneur Dieu, lui dit-elle, votre servante! Je suis Colombette, vous le savez, mon mari trouve trop dur le pain que je lui apporte, je viens vous prier de lui envoyer du pain tendre.

— Colombette, lui répondit le Seigneur, vous aurez du pain tendre tant que vous aurez faim!

— Grand merci! dit la pauvre femme.

Et elle descendit pour venir vite annoncer à son mari que, tant qu'ils auraient faim, ils auraient du pain tendre.

Et ils mangèrent du bon pain blanc avec beaucoup d'appétit.

Quelques jours après: — Colombette! dit le Grognon, si j'étais toi, j'irais lui demander qu'il nous envoie du pain blanc, si tendre, nous ayons un peu de chair pour mettre le pot-au-feu le dimanche.

— Et la brave femme grimpa de nouveau.

— Beau bon Dieu! dit-elle, envoyez à mon mari, avec le bon pain blanc si tendre, un peu de chair pour mettre le pot-au-feu le dimanche.

— Vous aurez de la chair tant qu'il vous en faudra pour mettre le pot-au-feu le dimanche, lui répondit le bon Dieu.

Ce qui arriva, en effet, Colombette était contente et rendait grâce à Dieu, et son mari, le dimanche, n'était plus si grognon.

(à suivre)

GAI! FRICOTONS!

RIS D'AGNEAUX

Faire blanchir quelques ris d'agneaux jusqu'à ébullition, égoutter, passer à l'eau froide puis laisser refroidir; couper en tranches pas trop minces, saler, poivrer, puis enfilier à des brochettes en alternant avec de minces tranches de lard salé. Faire frire.

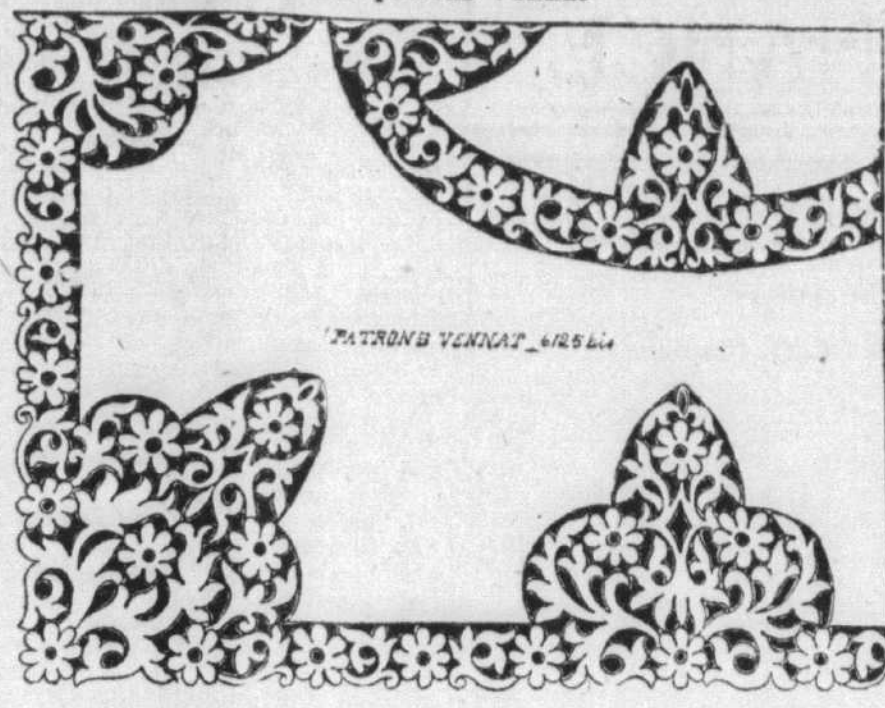
RIS D'AGNEAUX AU GRATIN

Couper en morceaux quelques ris d'agneaux blanchis; faire fondre un peu de beurre dans une casserole, ajouter quelques tranches de jambon coupé en dés, faire revenir, puis laisser cuire pendant 3/4 d'heure avec une tasse de sauce béchamel et quelques champignons coupés par rondelles, assaisonner avec sel et poivre. Retirer et laisser refroidir, ajouter les ris d'agneaux avec un peu de poulet ou de langue coupé par dés. Beurrer des tartinables, les remplir avec cette préparation, saupoudrer de chapelure, ajouter des noisettes de beurre et laisser gratiner au four.

NOTE: — La même préparation peut servir pour les pâtés aux ris d'agneaux: foncez un moule avec de la pâte brisée, ajoutez la viande, couvrez avec une feuille de pâte, badigeonnez et laissez dorer au four.

OCCUPONS NOS LOISIRS!

Les patrons Vennat



No 6125 bis, grande nappe à dîner en broderie Colbert. Patron à tracer 50c, perforé \$1.00, au fer chaud 2 x 2 1/2 yds complet \$1.50. Tout estampé sur coton fini toile \$5.50. Sur pure toile suivant la qualité \$8.25, \$9.00 et \$10.50.

Coton M. F. A. à 1 brin pour la broderie \$2.25.

Adressez toute commande au Devoir, 336, rue Notre-Dame est, Main 7460.

AGENDA FEMININ

VILLA NOTRE-DAME DU TRES ST-SACREMENT
10 Avenue Bellevue,
Sherbrooke, P.Q.

RETRAITES FERMÉES

Du 26 au 29 mars: pour dames.

Du 31 mars au 3 avril: pour jeunes filles.

Du 27 au 30 avril: pour jeunes filles.

Il faut donner son nom d'avance au Couvent des Servantes du Très Saint-Sacrement, 10 Avenue Bellevue, ou à Mlle Laura Bolsvert, 72, rue Brooks, Sherbrooke, P.Q.

Devises de la jeune fille qui veut être inutile à la société

S'amuser et rien que s'amuser: on n'a qu'une fois vingt ans.

Lire cinq ou six romans par semaine... et foin des livres sérieux! Laisser aux autres le soin de secourir l'indigence; on a bien assez de s'occuper de soi.

Les cercles d'études — Nenni! — J'aime mieux Mary Pickford et Norma Talmadge.

La cuisine? — Pas de ça, ça salit trop les mains.

S'occuper des enfants? Non, non!... Vive la liberté!

Vivre tranquille pour mourir grasse!

A bonne entenduse, salut!

J. M.

Bibliothèque de Suzette

Collection de romans illustrés pour la jeunesse. Reliure pleine toile, ornements en couleurs, nombreuses illustrations. Séries de 52 volumes.

Au comptoir, 40 sous chacun. Par la poste, 50 sous chacun.

AGON DE LA CONTRIE (M. d')

—Pauvre Charlotte

—Petite Fée

—ALANIC (Mathilde)

—Les Vacances de Guignollette

—AMSTOY (M.)

—Le Léopard bleu

—Adina brise son mariage, rachète Nemo

—L'Étoile de Navailles

—L'Héritière de Ferlac

—BRUYERE (André)

—Jeus contre Veris

—Le Conquête du Dragon

—Le Trésor Merveilleux

—Les Robinsons de Guerre

—CARNAC (M. de)

—Le Poids d'un Secret

—CATALAN (M.)

—Les Filles de Barbe Bleue, suivies de l'Étoile de Mouvant

—Le Règne de Cendrillon

—Le Voyage de Mimosa

—La Petite Marquise de Karabat

—CHANCEL (Julie)

—La Fleuriste du Temple

—Service de Librairie du Devoir, 336, Notre-Dame est, Montréal.

LETRES DE FADETE

Toutes les séries, 3e, 4e, 5e, 55c franco chacune.

Remise spéciale pour les commandes à la douzaine. En vente à la librairie du "Devoir".

Soirée de folklore

Le mercredi, 28 mars prochain, à 8h. 15, salle Lafontaine, 352, rue Sherbrooke est, soirée de folklore organisée par le comité canadien du monument Botrel.

Le public entendra M. l'abbé Bouchier dans une causerie-audition sur l'œuvre de Botrel, Madame France Arlet-Duprat et M. Duprat interpréteront des chansons du barde et des chansons des provinces de France; M. Conrad Gauthier, assisté de Mme Béatrice Lapierre-Latour, fera entendre des chansons du Canada français. Le tout avec costumes originaux.

Billets en vente chez E. Archambault, 312, rue Sainte-Catherine est, et à la librairie Albert Granger, 44, rue Notre-Dame ouest.

Réunions

Ce soir, conférence de M. le chanoine Thellier de Poncheville, à la salle Lafontaine des Chevaliers de Colomb, sur le retour des religieux en France.

Ce soir, au Ladies Ordinary, hôtel Windsor, récital Anna Malenfant, cantatrice acadienne, avec le concours de Mlle Jeannine Lavallée, diseuse, et de M. Victor Brault, pianiste.

Le 30 mars au soir, salle Lafontaine, réunion du parlement-école des étudiants en droit de l'Université de Montréal.

M. le chanoine Thellier de Poncheville parlera devant la Ligue de Sécurité, mercredi, le 28, à midi et demie, à l'hôtel Mont-Royal.

Samedi à 1 heure, au Cercle Universitaire, conférence de M. Georges Bouchard, député de Kamouraska, devant la Société des agriculteurs, section de Montréal, M. Narcisse Savoie, sera l'hôte d'honneur.

Vendredi soir, le 23, à 8h., au Cercle Universitaire, M. Armand Lavallée, notaire à Joliette, donnera une causerie sous les auspices de l'Association du notariat canadien, section de Montréal. Sujet: de la radiation volontaire après paiement.

Conférence de M. Lévis Lorrain sur le journal, ce soir à 8h., à la salle paroissiale Saint-Joseph, sous les auspices de l'Association de protection.

Les décès pour maladies de cœur s'élèvent annuellement à 200,000 aux États-Unis. Cette cause de mortalité s'est surtout accentuée dans les vingt-cinq dernières années. Le mouvement de l'émigration de la vie moderne outre-Atlantique n'est-il pas la cause essentielle des progrès alarmants de cette affection? Aussi, organise-t-on la lutte comme celle contre la tuberculose par l'établissement des centres médicaux, de services d'hygiène, sous la direction de spécialistes éminents. Une association technique s'est déjà créée à cet effet: "The American Heart Association". On estime à plus de deux millions le nombre de personnes souffrant de maladies organiques définies de cœur.

Les maladies de cœur

Les décès pour maladies de cœur s'élèvent annuellement à 200,000 aux États-Unis. Cette cause de mortalité s'est surtout accentuée dans les vingt-cinq dernières années. Le mouvement de l'émigration de la vie moderne outre-Atlantique n'est-il pas la cause essentielle des progrès alarmants de cette affection? Aussi, organise-t-on la lutte comme celle contre la tuberculose par l'établissement des centres médicaux, de services d'hygiène, sous la direction de spécialistes éminents. Une association technique s'est déjà créée à cet effet: "The American Heart Association". On estime à plus de deux millions le nombre de personnes souffrant de maladies organiques définies de cœur.

Les maladies de cœur

Les décès pour maladies de cœur s'élèvent annuellement à 200,000 aux États-Unis. Cette cause de mortalité s'est surtout accentuée dans les vingt-cinq dernières années. Le mouvement de l'émigration de la vie moderne outre-Atlantique n'est-il pas la cause essentielle des progrès alarmants de cette affection? Aussi, organise-t-on la lutte comme celle contre la tuberculose par l'établissement des centres médicaux, de services d'hygiène, sous la direction de spécialistes éminents. Une association technique s'est déjà créée à cet effet: "The American Heart Association". On estime à plus de deux millions le nombre de personnes souffrant de maladies organiques définies de cœur.

Les maladies de cœur

Les décès pour maladies de cœur s'élèvent annuellement à 200,000 aux États-Unis. Cette cause de mortalité s'est surtout accentuée dans les vingt-cinq dernières années. Le mouvement de l'émigration de la vie moderne outre-Atlantique n'est-il pas la cause essentielle des progrès alarmants de cette affection? Aussi, organise-t-on la lutte comme celle contre la tuberculose par l'établissement des centres médicaux, de services d'hygiène, sous la direction de spécialistes éminents. Une association technique s'est déjà créée à cet effet: "The American Heart Association". On estime à plus de deux millions le nombre de personnes souffrant de maladies organiques définies de cœur.

Les maladies de cœur

Les décès pour maladies de cœur s'élèvent annuellement à 200,000 aux États-Unis. Cette cause de mortalité s'est surtout accentuée dans les vingt-cinq dernières années. Le mouvement de l'émigration de la vie moderne outre-Atlantique n'est-il pas la cause essentielle des progrès alarmants de cette affection? Aussi, organise-t-on la lutte comme celle contre la tuberculose par l'établissement des centres médicaux, de services d'hygiène, sous la direction de spécialistes éminents. Une association technique s'est déjà créée à cet effet: "The American Heart Association". On estime à plus de deux millions le nombre de personnes souffrant de maladies organiques définies de cœur.

Les maladies de cœur

Les décès pour maladies de cœur s'élèvent annuellement à 200,000 aux États-Unis. Cette cause de mortalité s'est surtout accentuée dans les vingt-cinq dernières années. Le mouvement de l'émigration de la vie moderne outre-Atlantique n'est-il pas la cause essentielle des progrès alarmants de cette affection? Aussi, organise-t-on la lutte comme celle contre la tuberculose par l'établissement des centres médicaux, de services d'hygiène, sous la direction de spécialistes éminents. Une association technique s'est déjà créée à cet effet: "The American Heart Association". On estime à plus de deux millions le nombre de personnes souffrant de maladies organiques définies de cœur.

Les maladies de cœur

Les décès pour maladies de cœur s'élèvent annuellement à 200,000 aux États-Unis. Cette cause de mortalité s'est surtout accentuée dans les vingt-cinq dernières années. Le mouvement de l'émigration de la vie moderne outre-Atlantique n'est-il pas la cause essentielle des progrès alarmants de cette affection? Aussi, organise-t-on la lutte comme celle contre la tuberculose par l'établissement des centres médicaux, de services d'hygiène, sous la direction de spécialistes éminents. Une association technique s'est déjà créée à cet effet: "The American Heart Association". On estime à plus de deux millions le nombre de personnes souffrant de maladies organiques définies de cœur.

Les maladies de cœur

Les décès pour maladies de cœur s'élèvent annuellement à 200,000 aux États-Unis. Cette cause de mortalité s'est surtout accentuée dans les vingt-cinq dernières années. Le mouvement de l'émigration de la vie moderne outre-Atlantique n'est-il pas la cause essentielle des progrès alarmants de cette affection? Aussi, organise-t-on la lutte comme celle contre la tuberculose par l'établissement des centres médicaux, de services d'hygiène, sous la direction de spécialistes éminents. Une association technique s'est déjà créée à cet effet: "The American Heart Association". On estime à plus de deux millions le nombre de personnes souffrant de maladies organiques définies de cœur.

Les maladies de cœur

Les décès pour maladies de cœur s'élèvent annuellement à 200,000 aux États-Unis. Cette cause de mortalité s'est surtout accentuée dans les vingt-cinq dernières années. Le mouvement de l'émigration de la vie moderne outre-Atlantique n'est-il pas la cause essentielle des progrès alarmants de cette affection? Aussi, organise-t-on la lutte comme celle contre la tuberculose par l'établissement des centres médicaux, de services d'hygiène, sous la direction de spécialistes éminents. Une association technique s'est déjà créée à cet effet: "The American Heart Association". On estime à plus de deux millions le nombre de personnes souffrant de maladies organiques définies de cœur.

Les maladies de cœur

Les décès pour maladies de cœur s'élèvent annuellement à 200,000 aux États-Unis. Cette cause de mortalité s'est surtout accentuée dans les vingt-cinq dernières années. Le mouvement de l'émigration de la vie moderne outre-Atlantique n'est-il pas la cause essentielle des progrès alarmants de cette affection? Aussi, organise-t-on la lutte comme celle contre la tuberculose par l'établissement des centres médicaux, de services d'hygiène, sous la direction de spécialistes éminents. Une association technique s'est déjà créée à cet effet: "The American Heart Association". On estime à plus de deux millions le nombre de personnes souffrant de maladies organiques définies de cœur.

Les maladies de cœur

Les décès pour maladies de cœur s'élèvent annuellement à 200,000 aux États-Unis. Cette cause de mortalité s'est surtout accentuée dans les vingt-cinq dernières années. Le mouvement de l'émigration de la vie moderne outre-Atlantique n'est-il pas la cause essentielle des progrès alarmants de cette affection? Aussi, organise-t-on la lutte comme celle contre la tuberculose par l'établissement des centres médicaux, de services d'hygiène, sous la direction de spécialistes éminents. Une association technique s'est déjà créée à cet effet: "The American Heart Association". On estime à plus de deux millions le nombre de personnes souffrant de maladies organiques définies de cœur.

Les maladies de cœur

Les décès pour maladies de cœur s'élèvent annuellement à 200,000 aux États-Unis. Cette cause de mortalité s'est surtout accentuée dans les vingt-cinq dernières années. Le mouvement de l'émigration de la vie moderne outre-Atlantique n'est-il pas la cause essentielle des progrès alarmants de cette affection? Aussi, organise-t-on la lutte comme celle contre la tuberculose par l'établissement des centres médicaux, de services d'hygiène, sous la direction de spécialistes éminents. Une association technique s'est déjà créée à cet effet: "The American Heart Association". On estime à plus de deux millions le nombre de personnes souffrant de maladies organiques définies de cœur.

Les maladies de cœur

Les décès pour maladies de cœur s'élèvent annuellement à 200,000 aux États-Unis. Cette cause de mortalité s'est surtout accentuée dans les vingt-cinq dernières années. Le mouvement de l'émigration de la vie moderne outre-Atlantique n'est-il pas la cause essentielle des progrès alarmants de cette affection? Aussi, organise-t-on la lutte comme celle contre la tuberculose par l'établissement des centres médicaux, de services d'hygiène, sous la direction de spécialistes éminents. Une association technique s'est déjà créée à cet effet: "The American Heart Association". On estime à plus de deux millions le nombre de personnes souffrant de maladies organiques définies de cœur.

Les maladies de cœur

EATON

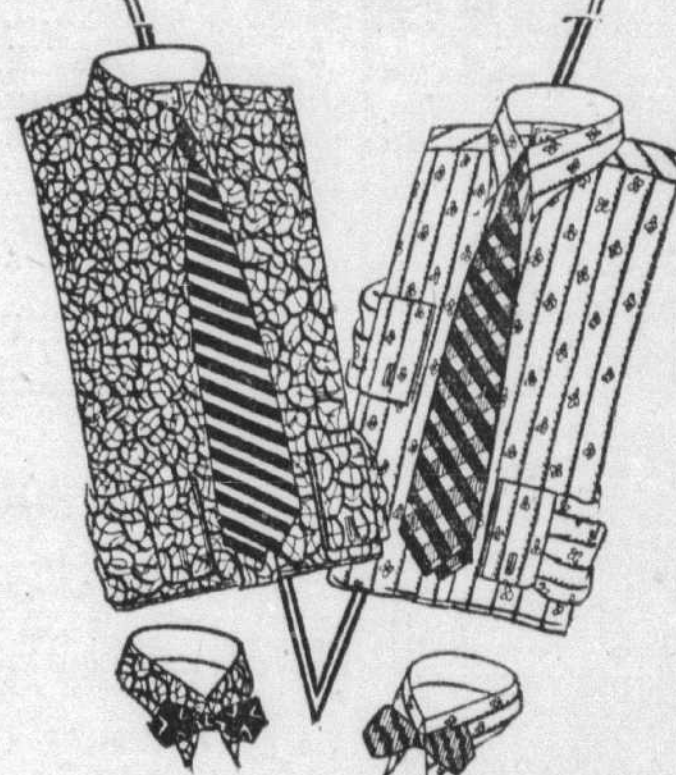
CHEMISES POUR HOMMES

1.59 - 2 pour 3.00

Toutes sont à deux faux cols

CHEMISES en broadcloth, zéphyr à rayures tissées, percale, cordé D.B. et autres bons tissus, avec dessins de rayures, carreaux et de fantaisie sur fonds pâles ou foncés. Modèle ouvert de coupe générale, avec manchettes deux usages. Grande variété de couleurs. Encolures 14 à 17 1/2.

Rés-de-chaussée
Rue Ste-Catherine



T. EATON CO LIMITED
DE MONTREAL

Les activités de la Ligue antituberculeuse

La Ligue antituberculeuse a tenu sa quatrième assemblée annuelle, hier après-midi, sous la présidence de sir Arthur Currie, à l'hôtel Mont-Royal. On a déclaré que les activités de la Ligue avaient diminué au cours de la dernière année parce que les fonds mis à sa disposition n'avaient pas été aussi abondants que par les années passées. Les activités de la Ligue vont se limiter cette année à l'entretien du centre français, aux travaux éducatifs, à la surveillance de l'hygiène à Montréal et aux travaux d'inspection.

Les travaux accomplis en 1927 ont été très remarquables surtout en ce qui regarde la protection des enfants contre la diphtérie et la tuberculose.

Le Dr Beaudouin a rapporté d'importantes travaux dans le centre français qui s'occupe spécialement des paroisses Ste-Catherine et Sacré-Cœur. On s'est occupé dans ce centre des soins à donner aux futures mères immédiatement avant les naissances, des soins médicaux en général et de l'immunisation.

On a rendu une moyenne de 1,941 visites mensuelles dans ce district, ce qui fait 112 visites par mois de plus que l'an dernier.

Mort de M. J.-W. Packard

Cleveland, Ohio, 21, (S.P.A.) — M. J. W. Packard, pionnier de l'automobile et ancien président de la Packard Motor Company, de Detroit, est décédé hier, à l'âge de 54 ans, dans un hôpital de cette ville.

Préfet du comté de Jacques-Cartier

A la réunion régulière du conseil du comté de Jacques-Cartier, M. Henri Paquin, maire de la paroisse de Lachine, a été élu préfet pour 1928. Le notaire J.-S.-A. Ashby, de Lachine, reste secrétaire-trésorier du conseil de comté.

Une découverte médicale

Vienne, 21 (S. P. A.) — Le Dr Hans Siegenfeld, du célèbre hôpital Wilhelminen, à Vienne, a produit une profonde sensation lorsqu'il a déclaré devant les membres de l'association médicale autrichienne qu'il avait trouvé le moyen d'empêcher entièrement ces attaques de pneumonie, généralement fatales qui se produisent souvent après les opérations où le malade est sous l'influence d'un anesthésique. Jusqu'à maintenant, le genre de pneumonie était mortel dans une proportion d'environ 33 pour cent.

Le Dr Siegenfeld a déclaré qu'il employait en injection intramusculaire, 20 centimètres cubes de sang du patient lui-même. Cette injection, dit-il, ne peut être pratiquée que lorsque la pneumonie a fait son apparition, et n'est pas possible avant l'opération. De plus, elle n'est efficace que si les poumons du patient étaient en bon état avant l'opération. Il prétend qu'avec ce traitement, la fièvre violente et la congestion disparaissent invariablement en quelques jours.

Mouvements des navires

L'Ascania, de la compagnie Cunard, parti de Southampton le 15, arrivera à Halifax vendredi.

L'Arabic, de la compagnie White Star, parti d'Anvers le 16, arrivera à Halifax samedi.

Le Montclair, du Pacifique Canadien, parti de Liverpool le 16, arrivera à Saint-Jean samedi.

LA VIE SPORTIVE

A mon avis...

Eugène Brosseau, gérant de Georges Chabot et de plusieurs autres boîtes locales, ne néglige aucunement les intérêts de son poulain car il entretient les journaux de ses communications et nous sommes toujours heureux de lui accorder l'hospitalité de nos colonnes. Brosseau connaît la valeur de la publicité et sait très bien s'en servir. C'est une qualité qui manque chez plusieurs gérants de boîtes, mais les pugilistes qui sont sous la direction de l'ancien champion amateur de l'Amérique et ancien champion poids moyen du Canada n'ont pas à se plaindre d'Eugène.

Nous recevons ce matin un communiqué intéressant de Brosseau, qu'il nous fait plaisir de publier:

M. le rédacteur du sport, Cher Monsieur,

La saison du hockey tirant à sa fin, permettez-moi de me servir de vos colonnes afin de tenir au courant des faits et gestes de mon protégé Georges Chabot. Les milliers d'excellents sportsmen qui ont aidé Georges à atteindre le sommet de sa classe.

Notre défi du printemps dernier à Léo Kid Roy pour le championnat de la Commission athlétique de Montréal, n'avait pas manqué d'être pris au sérieux par la fraternité sportive locale.

Les membres de la Commission athlétique ont immédiatement reconnu les qualités de Georges en ordonnant à Léo Kid Roy de rencontrer Chabot lors de son premier combat.

Inutile de revenir sur les détails du mémorable combat du 19 octobre 1927 alors que Roy rencontrait le plus dur des adversaires de sa belle carrière locale et que Chabot au lieu d'être la cible facile que quelques-uns pensaient, se montrait plus qu'à la hauteur de la situation.

Le lendemain du combat je déclarais que nous aurions dû avoir au moins un verdict de partie nulle et c'est ce que la plupart des spectateurs attendaient. C'est d'ailleurs ce qui ressortait du compte rendu rendu par le journal de l'époque. "Bien que Georges Chabot eût descendu Roy au plancher une fois et que six des douze rondes lui appartenissent, avec deux nuls, d'après le compte rendu de la lutte, Roy obtint la décision."

Après cette bataille je mis Chabot à un repos bien mérité, tout en tenant en forme par de légers exercices. Depuis le 15 janvier, il a repris un entraînement sérieux dans le but d'améliorer son style chose à laquelle il a parfaitement réussi à date.

Georges a depuis été deux fois mis à l'épreuve à Portland, Maine et les rapports des journaux américains annonçant ses victoires disent suffisamment combien il est en forme. (Les journaux américains ne sont pas d'habitude prodigues de compliments à nos compatriotes peu méritants.)

Nous sommes actuellement à considérer de nombreuses propositions pour les services de Georges dans la Nouvelle-Angleterre; j'accepterai certainement quelques-unes de ces propositions afin de garder à Chabot son excellente forme en attendant le résultat du second défi que j'ai lancé à Léo Kid Roy au nom de mon protégé, par l'entremise de la Commission athlétique de Montréal, par ma lettre du 29 octobre 1927.

Le délai de six mois expirera bientôt et je suis certain que les membres de la Commission se rendront de nouveau à moi juste de temps pour donner satisfaction à un grand nombre d'amateurs attendant avec anxiété le second match Chabot-Roy.

Tous les connaisseurs reconnaissent la grande activité de Chabot et sont d'opinion que la confiance acquise lors de sa première rencontre avec Roy prouve sa capacité à soutenir un combat de longue durée.

Votre bien dévoué,

Eugène BROUSSEAU

Brousseau possède en Chabot un boxeur de grande valeur et son combat avec Léo Kid Roy, l'an dernier, a prouvé que l'ancien champion amateur de la classe 135 livres peut faire face avec avantage à tous les hommes de sa catégorie au Canada et même à l'étranger. Chabot est scientifique et cogne très dur et ce qui parle surtout en sa faveur c'est que Georges est courageux et qu'il ne cède sous les plus formidables coups sans broncher.

Le protégé de Brosseau a livré récemment deux combats aux Etats-Unis et dans ces deux batailles Georges Chabot est sorti victorieux aux points.

Comme nous pouvons nous en rendre compte par la lettre de M. Brosseau un nouveau défi a été lancé à Léo Kid Roy et nul doute que nos commissaires prendront ce défi en sérieuse considération. Nous comprenons que la Commission Athlétique de Montréal finit son terme au commencement du mois prochain, quelques jours après les élections municipales, qu'il se produira des changements à la suite de la retraite de M. Geo. Vandaele et qu'il pourrait aussi se produire d'autres vacances si nos échelons faisant actuellement partie de la Commission sont défaits le 2 avril mais cependant la majorité des commissaires seront de nouveau au poste pour le prochain terme et dès leur première séance ils devront s'occuper de cette brûlante question.

Chabot a perdu aux points contre Roy l'automne dernier mais la décision rendue n'a pas eu le don de plaire à tous les spectateurs et une autre rencontre s'impose. Le protégé d'Eugène Brosseau réclame un combat avec Roy et les fervents de l'art pugilistique ne refuseraient pas d'encourager une rencontre entre nos deux étoiles locales, car elle constituerait une attraction de tout premier ordre.

X.-E. NARBONNE

LE CANADIEN A REMPORTE UNE VICTOIRE FACILE CONTRE LES AMERICAINS DE N.-Y., HIER

Le Bleu Blanc Rouge a fait subir un autre blanchissage aux protégés de M. Walter Anderson en les battant par 5 à 0 — Morenz fut la grande étoile de la partie — Belle tenue de nos joueurs — Forbes s'est surpassé

Le Canadien s'est définitivement assuré la première position de la section canadienne hier soir en triomphant du New-York American par un résultat de 5 à 0; cette victoire lui donne le droit de rencontrer le vainqueur de la série Montréal-Ottawa et s'il sort victorieux, il pourra ensuite disputer le championnat mondial au club gagnant de la section américaine.

Tel que nous le prévoyions hier, le Bleu Blanc Rouge a remporté une victoire facile sur les équipiers de M. Walter Anderson et nos favoris ont même enregistré un autre blanchissage, ce qui est le douzième de la saison. Les protégés de Cecil Hart se sont joués de leurs adversaires et le résultat aurait dû être beaucoup plus élevé. Gagné, Morenz et Leduc manœuvrèrent de belles chances de compter mais Forbes a joué une partie sensationnelle dans les buts des visiteurs et malgré les cinq points enregistrés contre lui il doit être félicité pour sa belle tenue.

Le Canadien n'était pas la même équipe que nous avons vue à l'œuvre jeudi soir dernier mais une équipe bien disposée à jouer au hockey et surtout bien déterminée à vaincre. Nos porte-couleurs firent tous noblement leur devoir; aucun reproche ne peut leur être adressé aujourd'hui et nos amateurs comprennent que les protégés de Cecil Hart ont donné le gros coup d'épaule lorsque la chose fut nécessaire et qu'ils ont préféré attendre le moment propice pour s'assurer la palme plutôt que de courir le risque de se faire blesser ou de s'épuiser inutilement contre un club dangereux comme le Toronto samedi dernier, ou encore contre les Cougars, deux jours précédents. La stratégie du gérant Hart était bien calculée et bien raisonnée.

Howie Morenz fut sans contredit l'étoile de la partie hier soir car le centre du Bleu Blanc Rouge était pratiquement partout à la fois. Se lançant résolument à l'attaque, il assiégeait les buts ennemis par ses lancers qui donnaient la frousse aux gardiens de buts et lorsqu'il échouait à la tâche, il revenait aussitôt enlever la rondelle aux joueurs rivaux ses attaques multipliées lui permirent d'enregistrer trois points et ceci lui donne un total de 33 pour la saison, égalant par le fait le record établi par Bill Cook, l'an dernier. Morenz a cependant aidé ses coéquipiers à enregistrer dix-sept points au cours de la présente saison, lui donnant un total de 50 points, qui est une nouvelle marque pour notre ligne professionnelle.

Le club a mis à date 112 points à son crédit et pour peu qu'il soit favorisé samedi soir, le Bleu Blanc Rouge établira un nouveau record pour l'équipe.

Le point saillant de la soirée d'hier fut le troisième point de Morenz. Le centre du Canadien s'empara de la rondelle au centre de la glace, fit une course en zigzag, déjoua tous ses adversaires et trompa la vigilance de Forbes en 1.41 de jeu. Cet exploit souleva un tonnerre d'applaudissements et l'ovation faite à Howie était bien méritée.

Aurèle Joliat a bien secondé Morenz et il donna en plusieurs cir-

constances une exhibition comme rarement il nous eût permis d'en voir. Le diminutif avant du Canadien est sûrement le joueur le plus rusé de la ligue; son jugement est rapide comme l'éclair et il tire toujours avec précision. Aurèle ne se fatigue pas inutilement mais est toujours au bon endroit au bon moment. C'est une étoile qui ne paiera pas de sitôt.

Arthur Gagné a fait bonne figure hier soir et il a droit à sa part d'éloges. L'ailler de droite a fait plusieurs assauts contre les filets des Américains mais ses coups furent bloqués par Forbes ou manœuvrés les filets par quelques pousés seulement. Au mérite de son jeu Gagné aurait dû enregistrer au moins deux points.

Léo Gaudreault a rendu de précieux services à son club hier soir et il eut l'honneur d'enregistrer le dernier point de la partie. Gaudreault s'améliore sensiblement et devrait rendre de précieux services au Bleu Blanc Rouge dans les séries mondiales.

Gizzy Hart, Laroche et Patterson ont été utilisés pendant quelque temps, hier soir et firent de leur mieux. Hart ne fut pas chanceux car quelques minutes après son apparition sur la glace il se blessa au pied et dut se retirer du jeu. La blessure de notre sub a été grave et il pourra s'aligner contre les Sénateurs samedi soir.

Notre défense et notre gardien de buts ont été à la hauteur de leur position et le résultat indique clairement que ceux qui ont charge de protéger nos filets ont su s'acquitter de leur tâche à la satisfaction générale. Hainsworth, Gardiner, Mantha, Leduc et Langlois ont tenu leurs adversaires en respect et nous ne pouvions leur demander davantage.

Du côté des visiteurs, Forbes et Burch furent les joueurs les plus efficaces. Les Américains étaient privés des services de Conacher, de Simpson et de Bowcher, hier soir, mais malgré ce handicap, ils se montrèrent fort courageux et les deux substituts, Red Green et Bouchard furent souvent appelés à la rescousse pour relever leurs coéquipiers fatigués.

La toute fut exempte de toute rudesse et les arbitres Marsh et Hewitson eurent la tâche facile.

Alignement des équipes:

CANADIEN	AMERICAINS
Hainsworth	but Forbes
Gardiner	défense Reise
Mantha	défense McKinnon
Morenz	centre Himes
Joliat	avant Burch
Gagné	avant Bouchard
Leduc	substituts Green
Gaudreault	Bouchard
Laroche	
Hart	
Patterson	

SOMMAIRE
Première période:
1-Canadien, Joliat..... 5.05
2-Canadien, Morenz..... 0.53
Deuxième période:
3-Canadien, Morenz..... 4.44
4-Canadien, Morenz..... 1.41
Troisième période:
5-Canadien, Gaudreault..... 11.51
Arbitres: Hewitson et Marsh.

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE SAVARD

Samedi soir prochain aura lieu à l'Arena Mont-Royal la partie qui décidera du championnat de la ligue Savard entre le Ste-Brigide et le Paquin Wilbrod, leader de la ligue, et le Paquin Wilbrod qui ne lui en cède que d'un point. La toute commencera à neuf heures. La partie sera très intéressante si l'on en juge par la rivalité très déclarée de chaque équipe et la valeur de chaque joueur.

Les clubs aux prises se sont fait, cette saison, une réputation enviable partout où ils ont passé à la campagne comme à la ville par une série de belles victoires. Rares sont les clubs qui ont pu les vaincre et ce par une très minime supériorité. Reconnus comme deux des meilleurs amateurs indépendants les clubs organisés il est sans contre-dire que les amateurs de hockey et les nombreux partisans de la ligue Savard verront une brillante exhibition.

C'est donc dire que chaque joueur donnera ce dont il est capable pour faire pencher la victoire de leur côté et remporter la coupe de M. Paquin Wilbrod, emblème du championnat. L'alignement officiel se fera comme suit:

FORUM UPTOWN 9112

CE SOIR A 8.30

Joutes semi-finales de la Coupe Allan

KITCHENER

(Champions d'Ontario)

vs

VICTORIA

(Champions de Québec)

Sièges de loges et promenade \$1.50;

Sièges d'amphithéâtre, \$1.00 et 75c.;

Cerclé, 50c.; Enfants 25c.

Taxe comprise. Billets en vente maintenant.

JEUDI, 22 MARS A 8 H. 30 P.M.

Pittsburgh vs Montréal

PREMIER, \$2.50; 2^e, \$1.50; 3^e, \$1.00; 4^e, 50c.

Taxe comprise. Billets maintenant en vente

X.-E. NARBONNE

LE TORONTO A VAINCU LE CLUB BOSTON

LE MAPLE LEAF A REMPORTE LA VICTOIRE PAR UN RESULTAT DE 6 A 2 CONTRE LES BRUNS HIER SOIR. — LE DR CARSON ENREGISTRE TROIS POINTS POUR LES VAINQUEURS

Boston, 21. — Le club Boston a perdu sa dernière partie locale de la saison au Maple Leaf de Toronto, par 6 à 2, hier soir.

Carson, des Toronto, a joué une grosse partie pour son club et il a enregistré un point dans chaque période. Smith, Keeling et Herberts complètent aussi pour Toronto tandis que Galbraith et Harrington furent ceux qui donnèrent des points au Boston.

Les Bruins ont paru essayer un système de combinaison en préparation aux séries de la coupe Stanley. Ce ne fut pas un succès. Les avantages de Boston passaient souvent mais les combinaisons n'arrivaient pas à temps.

Alignement des équipes:

Boston	Toronto
Winkler	but
Shore	déf. Duncan
Hitchman	déf. Ramsay
Galbraith	aile Bailey
Oliver	aile Keeling
Frederickson	centre Herberts
Harrington	subs. Rodden
Gainer	subs. Carson
Clapper	subs. Lowery
Cleghorn	subs. Smith
Gordon	subs. Arbour
Connor	

Arbitres: Berlinguette et Lon.

SOMMAIRE

Première période	
1-Toronto-Carson..... 9.03	
2-Boston-Galbraith..... 13.21	
Deuxième période	
3-Toronto-Carson..... 10.27	
Troisième période	
4-Toronto-Herberts..... 4.25	
5-Toronto-Keeling..... 10.01	
6-Toronto-Smith..... 14.23	
7-Toronto-Carson..... 15.39	
8-Boston-Harrington..... 10.44	

LES QUILLES CHEZ LES C. DE COLOMB

Les joueurs du Conseil Lafontaine ont remporté les honneurs de la victoire contre le Conseil Montréal, dimanche dernier, lors de l'ouverture des séries pour le championnat de la province aux petites quilles et pour le magnifique trophée offert par M. Emile Paquette, de Sherbrooke.

Voici le résultat détaillé:

Montréal	LaFontaine
Davis..... 85 91 106-283	
Conner..... 76 105 183-264	
Maher..... 89 124 132-345	
Mahoney..... 114 107 131-352	
Kelly..... 128 99 98-325	
Totaux..... 493 526 550-1569	
Dussault..... 139 99 96-334	
G. Loiseleur..... 124 95 113-332	
Soulard..... 13 103 107-303	
Couillard..... 108..... 101	
J. Loiseleur..... 83 172 142-317	
Bernier..... 146 119-265	

Totaux..... 540 615 577-1732

Lafontaine gagne trois parties.

POSITION DES CLUBS

G.	P.
Lachine..... 3 0	
Saint-Lambert..... 3 0	
Lafontaine..... 2 1	
Montréal..... 1 2	
Détroit..... 1 2	
Maisonville..... 0 3	
Saint-Henri..... 0 3	

LE CLASSEMENT DES EQUIPES

Section canadienne

G.	P.	N.	P.
Canadien..... 25 11 7 57			
Montréal..... 23 13 6 52			
Ottawa..... 19 13 10 48			
Toronto..... 18 17 8 44			
Américain..... 11 25 6 28			

Section américaine

G.	P.	N.	P.
Boston..... 20 11 51 51			
Rangers..... 18 15 9 45			
Pittsburgh..... 18 18 6 42			
Chicago..... 17 17 8 42			
Chicago..... 7 33 3 17			

PROCHAINES PARTIES

Ce soir, N.-Y. Rangers à Chicago.

Jedi soir, N.-Y. Américain à Ottawa; Pittsburgh à Montréal.

BASEBALL INDEPENDANT

La plus importante des assemblées tenues afin de former une organisation des clubs amateurs indépendants, aura lieu le 23 mars 1928, à 8 heures 30 P.M., au 3964 rue Ethel. Pas un seul gérant ne devrait manquer d'assister à cette assemblée.

M. Elzéar Lazure, dont on connaît le sincère dévouement, fait appel à tous ceux qui sont actuellement certains qu'ils auront une équipe, d'être présents à la réunion.

Si pour un instant on comprend l'importance d'une telle organisation, pas un ne manquera les réunions, mais malheureusement on met tout en l'oubli. Pourtant, l'intérêt de chacun est en jeu. Disons qu'actuellement vingt gérants assistent aux réunions depuis le 23 janvier. D'autres grossissent le nombre de chaque assemblée. La saison commencera bientôt et tous ceux qui veulent faire partie de la plus grande organisation jamais vue à Montréal dans le baseball indépendant, sont priés d'assister à la prochaine réunion.

Il est à noter que les champions seront déclarés et seront officiels dans cette organisation.

Donc gérants et propriétaires de clubs seniors, intermédiaires et juniors, attendez pas si vous voulez être protégés. Enregistrez-vous et maintenez. Il n'en coûte rien. Il suffit simplement d'assister aux assemblées.

Informations: M. Elzéar Lazure, 3964 rue Ethel, tél. York 3665-W.

LES COMPTES DE LA N. H. L.

Voici le nombre de points comptés à date par les joueurs de la Ligue de Hockey Nationale:

SECTION CANADIENNE

Morenz, Canadien..... 30	
Joliat, Canadien..... 27	
Stewart, Montréal..... 23	
Gagné, Canadien..... 20	
Carson, Toronto..... 20	
Finnegan, Ottawa..... 18	
Kilrea, Ottawa..... 17	
Himes, Américains..... 14	
Smith, Montréal..... 12	
Conacher, Américains..... 11	
Burch, Américain..... 10	
Ward, Montréal..... 10	
Keeling, Toronto..... 9	
Herberts, Boston-Toronto..... 9	
Cox, Toronto..... 8	
Day, Toronto..... 8	
Bailey, Toronto..... 8	
Smith, A., Ottawa..... 8	
Nighbor, Ottawa..... 8	
Clancy, Ottawa..... 8	
Siebert, Montréal..... 8	
Reise, Américain..... 8	
Lamb, Montréal..... 8	
Boucher, Ottawa..... 7	
Duncan, Toronto..... 7	
Phillips, Montréal..... 7	
Green, Américain..... 7	
Oatman, Montréal..... 6	
Dutton, Montréal..... 6	
Lowrey, Toronto..... 6	
Boucher, Américain..... 5	
Gaudreault, Canadien..... 5	
Lépine, Canadien..... 5	
Smith, Toronto..... 4	
Muor, Montréal..... 4	
Mantha, Canadien..... 4	
Gardiner, Canadien..... 4	
Herberts, Toronto..... 4	
Hart, Canadien..... 3	
Keeling, Toronto..... 3	
Broadbent, Ottawa..... 3	
Laroche, Canadien..... 3	
Denneny, Ottawa..... 3	
McKinnon, Américains..... 3	
Rodden, Toronto..... 3	
Bowcher, Américain..... 3	
Simpson, Américain..... 3	
Touhey, Montréal..... 2	
McCauley, Toronto-Pittsburg..... 2	
Barry, Américains..... 2	
Burke, Canadien-Pittsburg..... 1	
Bouchard, Américain..... 1	
Conner, Ottawa..... 1	
Lafrance, Canadien-Chicago..... 1	
Brown, Montréal..... 1	
Gorman, Toronto..... 1	
Emms, Montréal..... 0	
Carson, Montréal..... 0	
Ramsay, Toronto..... 0	
Halliday, Ottawa..... 0	
Patterson, Toronto..... 0	
Langlois, Pittsburg-Canadien..... 0	
Rothschild, Pittsburg-Américain..... 0	

SECTION AMERICAINE

Hay, Détroit..... 20	
Boucher, Rangers..... 20	
Mackay, Canadien..... 17	
W. Cook, Rangers..... 17	
Milks, Pittsburg..... 15	
Keats, Chicago..... 14	
Cooper, Détroit..... 14	
F. Cook, Rangers..... 13	
Aurie, Détroit..... 12	
Oliver, Boston..... 12	
Darragh, Pittsburg..... 12	
Shore, Boston..... 12	
J. Sheppard, Détroit..... 12	
Johnson, Rangers..... 10	
Friederickson, Boston..... 10	
Cotton, Boston..... 10	
Connor, Boston..... 10	
Gainer, Boston..... 8	
Bourgeois, Rangers..... 8	
Gray, Rangers..... 7	
Foyston, Détroit..... 7	
Murdoch, Rangers..... 6	
Galbraith, Boston..... 6	
McVeigh, Chicago..... 6	
Drury, Pittsburg..... 6	
Irvin, Chicago..... 5	
Arbour, Chicago..... 5	
Herberts, Boston..... 5	
Gordon, Boston..... 5	
White, Pittsburg..... 5	
Denneny, Chicago..... 5	
Hitchman, Boston..... 5	
McCurry, Pittsburg..... 5	
Boyd, Rangers..... 5	
Wentworth, Chicago..... 4	
McCauley, Pittsburg..... 4	
Clapper, Boston..... 4	
Traub, Détroit..... 4	
McKinnon, Pittsburg..... 3	
McCalmon, Chicago..... 3	
Walker, Détroit..... 3	
Thompson, Rangers..... 3	
Cleghorn, Boston..... 3	
Brown, Chicago..... 3	
Brown, Détroit..... 3	
Fraser, Détroit..... 2	
Gordon, Boston..... 2	
Palongio, Détroit..... 2	
Fraser, Chicago..... 1	
F. Sheppard, Détroit..... 1	
Smith, Pittsburg..... 1	
Burke, Pittsburg..... 1	
Graham, Chicago..... 1	
Lafrance, Chicago..... 1	
Loughlin, Détroit..... 1	
W. Cook, Chicago..... 1	
Miller, Chicago..... 1	
Harrington, Boston..... 1	
Wassie, Chicago..... 1	
Taylor, Chicago..... 1	
Rodden, Chicago..... 0	
Scott, Rangers..... 0	

L'enseignement technique

M. AUGUSTIN FRIGON EN EXPLIQUE LE FONCTIONNEMENT DANS NOTRE PROVINCE, DEVANT LE "ROTARY CLUB"

C'était la réception par les membres canadiens-français du déjeuner du Rotary Club, hier, à l'hôtel Windsor. Pour la circonstance, c'est M. J.-B. Baillargeon qui présidait le dîner et on avait demandé à M. Augustin Frigon, directeur de l'enseignement technique dans la province, de faire une courte conférence. Celui-ci a parlé de l'éducation technique et de son organisation chez nous.

"Je crois, a-t-il dit, que le sujet est d'une importance primordiale puisque l'éducation est à la base de toutes les activités humaines".

Une définition large de l'éducation technique serait "toutes les informations qui peuvent servir à l'occupation ou au travail". Mais c'est un peu vague et en réalité on restreint l'éducation technique aux besoins de l'industrie.

Il y a dans notre province un grand nombre d'écoles et de cours techniques. Le plus grand nombre sont des institutions privées ou à demi-privées, c'est-à-dire qui reçoivent des subventions du gouvernement. Celui-ci a créé trois écoles techniques proprement dites, à Montréal, à Québec et à Hull.

Le but de l'éducation technique n'est pas seulement de former des ouvriers habiles, mais surtout d'assurer les connaissances fondamentales dans un genre de production aux ouvriers et à des personnes qui ne sont pas nécessairement dans la production proprement dite, comme les voyageurs, les dessinateurs, les géomètres, etc. Sans être des ouvriers, ces gens ont avant tout à mieux connaître les méthodes de production et les raisons pour lesquelles on produit d'une manière plutôt qu'une autre.

L'école technique de Montréal est certainement la plus importante de nos trois écoles techniques. Elle est la mieux équipée, la plus grande, celle où les différents cours sont plus nombreux ou là où il y a le plus grand nombre d'élèves. M. Frigon invite tous les "rotariens", en particulier les visiteurs, à se rendre à l'école de Montréal et ils seront surpris de voir jusqu'à quel point elle est organisée comme une grande industrie.

M. Frigon dit qu'on cherche à rendre ces écoles aussi industrielles que possible. Pour cela on se base sur l'observation afin de trouver les meilleures méthodes pour répondre le plus possible aux besoins non seulement des ouvriers proprement dits, mais de tous les intéressés en cherchant d'abord à former des techniciens.

Après avoir expliqué comment les cours sont organisés afin d'assurer à la fois la compréhension des notions fondamentales et une certaine habileté d'exécution à tous les élèves, M. Frigon dit que la demande de techniciens chez nous est de plus en plus grande et que depuis quelques années il est même impossible aux écoles de la province de répondre à toutes les demandes.

Naturellement, il faut une certaine préparation pour entrer à ces écoles, au moins pour ceux qui désirent faire le cours général. Mais il y a aussi des cours qui comprennent la pratique commerciale, l'imprimerie, cours que les élèves suivent par périodes coupées par des périodes de travail dans l'industrie même comme apprentis. Il y a aussi les cours spéciaux, comme ceux de l'automobile et qui sont pour répondre à une demande particulièrement grande d'ouvriers spécialisés. Puis il y a les cours du soir pour ceux qui désirent compléter par de bonnes notions fondamentales leurs connaissances pratiques dans un genre particulier de production.

En terminant, M. Frigon a insisté sur l'importance de tous ces cours pour assurer une bonne formation à tous, formation qui est généralement impossible d'acquiescer autrement.

M. Frigon a aussi montré à ses auditeurs la revue *Technique* publiée par les différentes écoles techniques. Il a fait remarquer que cette revue, bilingue, représente bien l'esprit qui nous anime dans cette province et il en a profité pour inviter ses auditeurs à se familiariser avec la langue française. Il leur a dit qu'ils n'ont pas besoin de craindre, qu'ils n'apprendront pas un patois chez nous, mais une langue au moins aussi pure que l'est celle de concitoyens de langue anglaise.

Il y a eu de nombreuses allocutions et on a présenté aux convives une dizaine de membres étrangers, venant des Etats-Unis et du Japon.

Les occasions de plaisir

On trouve rarement le plaisir où on le cherche, mais là où on le trouve, on le goûte plus peut-être encore que si on l'eût trouvé où on le cherchait.

Il existe une cité bien connue au Canada et deux outre-frontières où d'autres que nous ont goûté les délices de la vie, puis en ont parlé à d'autres encore, pour qu'ils puissent en faire la même expérience. La compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien sait cela et a organisé en conséquence un court voyage qui englobe Toronto, Détroit et Chicago. Il coûte et donne beaucoup plus que le prix, car vous gagnez toujours à connaître d'autres populations, surtout de mentalité différente. Pourquoi donc ne pas faire treuve à vos amis d'affaires pour chercher de nouveaux horizons, qui vous seront bienfaisants et vous donneront une vigueur nouvelle pour reprendre la tâche quotidienne? Le chemin de fer Pacifique Canadien, toujours réputé pour le confort et la rapidité de voyage, peut satisfaire à vos exigences; rappelez-vous à M. F. C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 141, rue Saint-Jacques, téléphone Harbour 4211, ou à l'important agent de billets du chemin de fer Pacifique Canadien.

Une attaque contre M. Martin

M. MERCURE DEMOLIT LE MAIRE DE MONTREAL ET DEMANDE AUX ELECTEURS DE NE PLUS VOTER POUR LUI. M. OLIVAR ASSLIN N'EST PAS CANDIDAT A LA MAIRIE

M. Olivier Asslin, dans une lettre qui a été rendue publique ce matin, a déclaré qu'il n'est pas candidat à la mairie.

D'autre part, à une réunion qu'il tenait hier soir dans Delormier, M. Joseph Mercure a annoncé officiellement qu'il se retire de la lutte à l'échevinage parce qu'on veut exploiter le fait qu'il est favorable au prolongement du tramway de la rue Rachel à l'est de la rue Papineau et qu'on veut ainsi traîner sur les tréteaux électoraux le clergé et s'en servir contre l'échevin sortant de charge. Il a trop de respect du clergé pour se prêter indirectement à une telle manœuvre.

Pour ce qui est de sa candidature à l'échevinage, M. Mercure a répété la déclaration qu'il faisait au maire Martin au cours de la séance du conseil, lundi, il se présentera s'il n'y a pas d'autres candidats. Il ne veut pas qu'il soit dit que les électeurs de Montréal ont laissé élire un M. Martin par acclamation. Pour l'instant, il paraît y avoir un candidat sur les rangs contre le maire actuel et M. Mercure est d'opinion que c'est suffisant pour nous débarrasser de l'homme qu'il dit être le plus néfaste que nous ayons eu dans la politique municipale à Montréal.

"Le maire Martin, dit M. Mercure, qui est entré dans la politique il y a une vingtaine d'années, est certainement resté honnête homme. Mais c'est bien le seul homme que je connaisse qui, étant entré dans la politique municipale il y a vingt ans, soit riche". Cette déclaration de M. Mercure a provoqué l'hilarité générale aux dépens de notre premier magistrat.

Plus loin, M. Mercure dit: "Je vous demande une chose au sujet de M. Martin, au sujet de cet homme qui a été le plus néfaste chez nous, non pas parce qu'il serait malhonnête, mais parce que c'est un ignorant. Et je dis ignorant, non pas dans le sens qu'on donne généralement à ce mot, mais en ce que M. Martin ne connaît pas le premier mot de ce qu'il parle. Il parle de pouvoir d'emprunt comme l'homme ordinaire parlerait de patates. Il parle du budget avec autant de connaissance qu'un aveugle qui se prononce sur les couleurs. Vous ne l'avez jamais vu capable de faire même un simple rapport sur les papiers ou autre chose. Si le lui montrait le rapport sur la *Montreal Water*, il n'y comprendrait pas un trait de mot. Et c'est cela le premier magistrat de Montréal."

"Essayez d'être plus logiques aux prochaines élections. Essayez d'envoyer à l'hôtel de ville un homme qui vous donnera justice, qui n'usera pas éternellement de ses prérogatives de président d'une réunion pour faire avancer les choses comme le désire par des appels à l'ordre et en faisant assiéger les échevins à tout propos. Je vous demande d'oublier pour une fois toute question de quartier et de voter dans l'intérêt de la métropole du Canada."

M. Mercure a aussi parlé des autres membres du conseil. Il dit avoir tenu ses promesses d'élection en restant debout à l'hôtel de ville dans toutes les circonstances, comme un homme. S'il n'a pas obtenu plus pour son quartier, c'est qu'il ne s'est appliqué devant personne. Et pour obtenir beaucoup, il faut être moulu, il faut suivre la volonté de ceux qui veulent tout conduire à leur guise. Celui qui ne fait pas le chien couchant à l'hôtel de ville, a-t-il dit, a beaucoup de difficulté à obtenir ce qu'il désire. Malgré cela, toutefois, M. Mercure peut se vanter d'avoir obtenu des travaux publics dans Delormier, tels que pavages, trottoirs, canaux, pour un montant total de \$481,000.

Au sujet de la *Montreal Water*, M. Mercure dit qu'il a proposé que la ville refuse de se soumettre à la sentence arbitrale et qu'elle refuse la compagnie son aqueduc. Il trouve que le prix en est trop élevé. Mais M. Martin lui a appliqué le bâillon pour empêcher que le public connaisse la vérité.

En terminant M. Mercure dit se retirer satisfait d'avoir rempli tout son devoir comme échevin.

De toutes les parties de la salle des protestations se sont alors faites entendre. On ne voulait pas que M. Mercure quitte l'arène municipale. Certains disaient que l'échevin actuel devrait être élu par acclamation. On lui demanda de reconsidérer sa décision et on lui offrit l'appui de tous. Mais il est demeuré inflexible. Pour ce qui est de la mairie, il s'en tient à sa première décision de ne venir que s'il n'y a pas d'autre candidat contre le maire Martin.

DANS VILLE-MARIE

M. Tancrède Fortin, candidat dans ce quartier, a déclaré hier soir qu'il ne va pas à l'hôtel de ville pour mettre des bâtons dans les roues. Montréal commence une ère de prospérité qui ne demande qu'à continuer. Ce qu'il faut, c'est une administration progressive. M. Fortin ne demande-t-il que de coopérer avec les autres membres du conseil et le comité exécutif pour assurer la prospérité de Montréal, et il fait appel à l'union des bonnes volontés.

DANS BOURGET

M. Treflé Lacombe a été désigné comme le candidat en opposition à l'échevin Ernest Langlois, à une convention qui a été tenue dans la petite salle Lavoie, rue Ontario. L'assemblée a été très houleuse.

DANS ST-JOSEPH

Une délégation de citoyens a offert la candidature à M. J.-H. Nault, ancien pharmacien et ancien échevin, qui a accepté. C'est le quatrième candidat sur les rangs pour la succession de l'échevin Hushion, qui se retire de la vie publique municipale. Les autres sont MM. J.-H. Provost, J.-E. Walsh et Thomas-P. Fagan.

DANS MERCIER

Une délégation s'est présentée

AU CONSEIL LÉGISLATIF

AMENDEMENTS AU "BILL SCOLAIRE DE MONTREAL" — LE MOT LAIQUE RETRANCHE — LES ECOLES MIXTES

Québec, 21 — Le Conseil législatif a tenu, hier, deux séances, l'une de onze heures à midi et l'autre de trois à quatre heures. Il a passé plusieurs bills en troisième lecture avec quelques amendements qui ont été expliqués par MM. Perron et Caron.

Au cours de la première séance, les bills suivants ont été passés en troisième lecture: loi concernant la pension du président de la commission des liqueurs; loi amendement la taxe sur les amusements; une loi amendement le code municipal; loi amendement la loi de l'instruction; loi concernant la construction d'un pont sur la rivière Saint-Maurice; loi amendement la loi concernant les délais sur le rachat des chemins à barrières; loi amendement la loi des véhicules-moteurs; loi concernant la loi de prévention des incendies; loi concernant le rapatriement des Canadiens des Etats-Unis.

Au cours de la séance d'hier après-midi, les bills suivants ont été passés en troisième lecture: loi modifiant la loi de la chasse; loi modifiant la loi des licences; loi modifiant la loi des liqueurs alcooliques; loi modifiant la loi de la réglementation municipale des édifices publics; loi modifiant le code de procédure civile relativement à l'appel à la Cour du Banc du Roi; loi concernant la consolidation des dettes flottantes des municipalités scolaires; loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Cette dernière loi a été amendée en ce sens, d'abord, qu'il n'y aura pas seulement des visiteurs laïques nommés et l'on a, en conséquence, retranché le mot *laïque*. On a aussi, à la demande de M. DesRues, ajouté les mots "quand la chose sera possible" d'établir des écoles exclusivement de filles ou de garçons.

Le Conseil s'est ajourné à onze heures ce matin.

Le drapeau américain au Moisie River Salmon Club

Ottawa, 21. — Hier soir, on a déposé au Sénat, la correspondance entre F. W. Gilday, médecin de Montréal, et le ministre de la marine et des pêcheries à propos de l'usage du drapeau américain sur le territoire canadien. Le Dr Gilday dit dans une lettre qu'en juillet dernier, sur la rivière Moisie, dans la province de Québec, les couleurs américaines flottaient sur le *Moisie River Salmon Club*, dont le propriétaire est M. Adam, de Boston. Il n'y avait pas d'Union Jack avec le drapeau étoilé. Il a protesté comme il suit: "Je proteste, comme mes quinze compagnons l'ont fait, contre cette insulte d'un Américain à notre peuple, écrivant le docteur. Cet Américain, par ailleurs, est un homme de bien, mais il est venu acquiescer d'un certain territoire n'aborde que son drapeau quand des sauvages passent souvent par cet endroit."

M. Gilday a adressé sa lettre au ministre de la Marine, qui, à son tour, l'a transmise au secrétaire d'Etat qui a répondu par son sous-secrétaire en ces termes: "Il n'y a pas de loi réglementant l'usage des couleurs étrangères en territoire canadien. Le déploiement des couleurs étrangères n'est que matière de goût ou autre chose. Le drapeau symbolise la souveraineté et quand on se sert exclusivement d'un drapeau étranger dans un territoire d'un autre pays, c'est un acte tout au plus sans signification d'aucune sorte".

Deux nouveaux hangars dans le port

La Commission du port fera construire un hangar à l'extrémité de la jetée Alexandra et un à l'extrémité de la jetée du Roi Edouard. Elle a chargé la *Canadian Vickers, Limited*, de fabriquer la structure d'acier des deux hangars. Quant aux fondations, ce sont les ingénieurs de la commission qui les feront faire. Les travaux dureront environ deux mois.

Le nouveau hangar de la jetée Alexandra mesurera 179 pieds par 95 pieds et par 19 pieds 3 pouces en hauteur. C'est à la demande de la compagnie White Star qu'il est construit. Celui de la jetée du Roi Edouard, qui mesurera 243 pieds par 95 pieds, par 19 pieds 3 pouces en hauteur, est construit à la demande du Pacifique Canadien.

L'ouverture des canaux

Le canal Lachine sera vidé dimanche prochain, pour les réparations et le nettoyage annuel. Il sera rempli le 22 avril.

Le canal Soulanges sera rouvert à la navigation le lendemain de la réouverture du canal Lachine. Les canaux Carillon, Grenville et Saint-Anne seront rouverts le 1er mai.

chez M. Léonce April, propriétaire de l'hôtel Plaza, pour lui offrir la candidature contre M. Abraham Dupré. M. April doit faire connaître sa réponse aujourd'hui.

DANS ST-EDOUARD

M. Aldéric Lavergne, candidat dans St-Edouard contre l'échevin M. Dubreuil et M. J.-S. Vallée, a tenu une assemblée hier soir à l'académie Lamennais. Pour prouver qu'il n'est pas un candidat de paille comme ses adversaires ont voulu le faire croire à certaines de leurs assemblées, il a exhibé son bulletin de présentation dûment signé et le dépôt de \$500 qu'il doit verser. Il dit qu'il faut des hommes d'expérience en affaires municipales au conseil de Montréal et il rappelle qu'il a lui-même cette expérience.

En passant, il a montré qu'il est bien du quartier et il a nié une assertion de l'échevin Dubreuil à l'effet qu'il serait un ancien propriétaire de cinéma dans le quartier Rosemont.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

ASSOCIATION DES PLATRIERS

L'Association des plâtriers de Montréal s'assemble ce soir, à la salle No 1, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Tous les membres sont instamment priés d'assister. Rapport des officiers et de M. E. Gagliardi, agent d'affaires. Par ordre. Cette assemblée est spéciale; elle est très importante.

SYNDICAT DU TEXTILE No 4

Le Syndicat catholique No 4 des ouvriers textiles se réunit ce soir, à la salle du sous-sol de l'église de Ville-Marie, Blvd. Monk, à 8 hrs 15 p.m. Rapport de M. E. Ouellette, organisateur. Initiation des membres nouveaux. Rapport des délégués au Bureau de la Fédération du textile. Tous les syndicats de l'usine Côte St-Paul sont cordialement priés d'assister. Par ordre.

CORDONNIERS-SYNDIQUES

Les locaux Nos 1, 2, 3 et 4 pour les cordonniers, les machinistes, les treusiers et les travailleurs du cuir à semelle se réunissent ce soir, à 8 hrs 15 p.m., à la salle des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Rapport de M. G. Laurier, agent d'affaires; rapport des officiers et des délégués. Tous les membres sont priés d'assister.

Tous les ouvriers de la maison McLaughlin sont priés d'être présents à l'assemblée pour la discussion d'une affaire importante à décider ce soir. Par ordre.

CONSEIL D'IMPRIMERIE

Le Conseil syndical catholique des métiers de l'imprimerie s'est réuni lundi soir en assemblée très importante. L'agent d'affaires, M. G. Tremblay, a donné son rapport élaboré des différentes activités du mois. Plusieurs nouveaux membres ont été enrôlés dans chacun des syndicats affiliés. Des contrats de travail ont été signés avec plusieurs ateliers nouveaux.

A la suggestion des délégués A. Champetier et H. Papineau, le Conseil a décidé de faire imprimer des papiers-buvards réclames où l'on indiquerait la liste des ateliers ayant le droit d'utiliser la marque syndicale.

M. G. Tremblay, secrétaire de la Fédération de l'imprimerie, a présenté l'élection et l'installation des officiers. Voici la liste de ces officiers: président, W. Bélanger; vice-président, A. Dery; secrétaire-archiviste, H. Papineau; trésorier, P. Brosseau; statisticien, L. Sansregret; sentinelle, E. Lyonnais. Délégués au Conseil central des syndicats catholiques: MM. A. Morneau, E. Lyonnais, L. Sansregret.

M. W. Bélanger annonce que le syndicat des pressiers organise pour le 26 mars courant une conférence technique qui sera donnée à la salle No 2, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Tous les imprimeurs, à quelque métier qu'ils appartiennent, sont invités. Cette conférence sera donnée par M. F. Caillat.

Lecture a été donnée d'une invitation de M. A. Bélanger, principal de l'Ecole Technique, à visiter les ateliers d'enseignement de la typographie et des presses. L'agent d'affaires est autorisé à s'occuper de fixer une date pour cette visite syndicale.

Plusieurs questions de routine et de régie ont été également discutées.

SYNDICAT DES TYPOS

Le syndicat catholique des typographes se réunit ce soir, à 8 hrs 15 p.m., à la salle No 3, édifice des syndicats catholiques. Rapport de l'agent d'affaires et des officiers. Tous les membres sont cordialement priés d'assister. Par ordre.

SYNDICAT DES RELIEURS

Ce soir, à 8 hrs 15 p.m., salle No 4, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est, assemblée du Syndicat catholique des relieurs. Rapport de l'agent d'affaires; rapport des nouveaux membres. Tous les syndiqués sont priés d'être présents.

M. Borden avait conçu le projet

Atlantic City, N.J., 21. — Pour la première fois depuis qu'il s'est retiré de la politique active, sir Robert Laird Borden, ancien premier ministre du Canada, a déclaré qu'il était le parrain du projet réalisé par le gouvernement libéral d'envoyer un ministre à Washington.

Gandhi ira en Europe

Londres, 21. — Une dépêche de Bombay à l'*Exchange Telegraph* annonce que Mohandas "Mahatma" Gandhi, chef des nationalistes de l'Inde, a l'intention de se rendre en Angleterre, en France, en Allemagne, en Suisse et en Russie. Il projette également d'assister à la Conférence internationale de la jeunesse à Vienne.

Mademoiselle Amérique

Avec ses plages brillant sous le chaud soleil du printemps, sa promenade animée par une foule joyeuse de visiteurs, Atlantic City possède un attrait irrésistible. Endroit magnifique, avec ses hôtels fameux, Atlantic City incarne en vérité Mademoiselle Amérique, exubérante de la gaieté d'une jeunesse brava. Le golfe, les bains de mer et toutes les autres récréations de vacances à la plage y battent maintenant leur plein et sont rendus d'accès facile grâce au service de trains du Canadien National.

Le *Washingtonian* quitte la gare

1928 L'ANNÉE DE NOTRE JUBILE DE DIAMANT 1928

TEL. EST 8000

Chez Dupuis

Ouverts le samedi soir

60^{ème} VENTE ANNIVERSAIRE

Vous réaliserez de grandes économies, demain en profitant de nos

OCCASIONS du JEUDI

200 Chandails de laine pour garçons

Ce lot comprend plusieurs chandails de belle qualité constituant une offre extraordinaire. Il y en a qui sont fermés avec col, en V, ou ouvert, d'autres avec col châte. Plusieurs modèles. Nuances de fantaisies ou unies dans plusieurs tons. Tailles: 26 à 32, dans le lot. Prix ordinaires jusqu'à 2.25. Spécial jeudi... 1.65

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée

Spécial du matin
De 9 à 12 a.m.

Combinaisons POUR GARÇONS

Combinaisons en mérinos, de bonne qualité; manches et jambes longues. Poitrines: 30 et 32 seulement. Valeur ordinaire .98. Spécial, jeudi... **.75**

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée

Bottes en caoutchouc
de 1^{ère} qualité pour garçons et garçonnets

Ces bottes d'un fini lustré ont des semelles doubles et sont chaudement doublées. Elles portent notre garantie et celle du manufacturier. Pour garçonnets: 11 à 2... **2.25**

Pour garçons: 3 à 8... **2.75**

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée

Spécial du matin
De 9 à 12 a.m.

BOITES A CHAPEAUX

émailées noir, de très bonne qualité. Noir, vert, bleu ou tan. Très bien doublées, de fantaisie, avec poche à l'intérieur et un champleignon à chapeau. Dimensions ordinaires. Bonne serrure avec clef et bons crampons. Jeudi... **2.35**

Dupuis Frères — Mezzanine

Un achat heureux d'une série discontinuée, nous permet de vous offrir

200 Couvre-pieds blancs

Marseilles

fini satiné, de fabrication anglaise. Ils sont entièrement blanchis et à dessins à effet relief. De qualité durable et se lavant bien. Dimensions: 12/4. Prix ordinaire 7.95 chacun; au choix... **4.50**

Dupuis Frères — au premier étage

Complets à deux culottes

pour garçons de 5 à 10 ans

En tweed gris ou brun, veston droit uni, à revers, ou avec plis et ceinture comprenant 2 culottes droites. Valeur ord. **4.60**

de 6.50, spécial jeudi à

Dupuis Frères — au premier étage

COMPLETS à 4 PIECES

pour garçons de 9 à 16 ans

Modèle à devant droit, ou croisé, gilet, 1 culotte et 1 pantalon. Confection soignée en serge irlandaise, bleu marine tout laine, ou tweed tout laine dans les nouvelles teintes du printemps. Une très belle valeur à **14.75**

Dupuis Frères — au premier étage

Boîtes de papeterie

TOILE DU PAYS, contenant 24 feuilles et 24 enveloppes de beau papier toile. Prix ordinaire .25 pour... **.15**

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée

Office de la Semaine Sainte et de l'octave de Pâques

en latin et en français, avec chant. Edition très complète — 406 pages. 5 1/2 x 7 1/2 pouces. Reliure toile noire. Chacun... **.50**

Dupuis Frères — au troisième

Profitez de notre 60^{ème} Vente Anniversaire.

Dupuis Frères

J.-N. Dupuis, Prés., Albert Dupuis, Vice-Prés., A.-J. Dugal, Directeur-Gérant. Rue Sainte-Catherine, Demontigny, Saint-André et Saint-Christophe.

Spéciaux dans tous les rayons.

Pastilles TOM

TOUS

trouvent un soulagement immédiat, contre le RUME et la BRONCHITE, dans l'emploi des

PASTILLES TOM délicieuses au goût. PRODUIT DE FRANCE

En vente partout: 35 cents la boîte

EXIGEZ-LES

La Cie Canadienne des Agences Modernes 545, rue Ontario Est, 345 Montréal

un mélange spécial de jeunes feuilles et de bourgeons de choix donne au thé

PRIMUS

son arom distinctif et sa saveur exquise.

Les Lithinés du Docteur Gustin

SONT SOUVERAINS CONTRE

Acide Urique, Rhumatismes, Goutte, Maladies du Foie, de la Vessie, de la Peau, de l'Estomac et de l'Intestin.

Font une excellente boisson

Ne coûtant que 5 cents la bouteille, et qui assure une excellente digestion. Délicieuse en tout temps.

PRODUIT DE FRANCE

En vente dans toutes les pharmacies. Une boîte de Lithinés contient 12 paquets suffisants pour faire 12 grosses bouteilles d'un litre.

Prix 60c franco par poste sur réception du prix.

La Cie Canadienne des Agences Modernes 345, rue Ontario Est, 345 Montréal

Bonaventure tous les jours et forme un lien commode et luxueux entre Montréal et la fameuse plage du New-Jersey.

Pour renseignements complets, retenues, etc., s'adresser à tout agent du Canadien National ou au bureau de billets de la ville, 230, rue Saint-Jacques, Main 4731. (r.)

M. Raoul Dandurand arrive de Genève

Ottawa, 21. — Le sénateur Dandurand est revenu hier de Genève où il représentait le Canada comme membre du Conseil de la Société des Nations.

Le printemps commence

Le printemps est arrivé. A 3 hrs 45, hier après-midi, heure solaire, le soleil était verticalement au-dessus

de l'équateur, et à ce moment le jour de l'année bissextile, l'équinox printanier commençait officiellement. On se trouvait cette année le 20 mars, au lieu du 21.